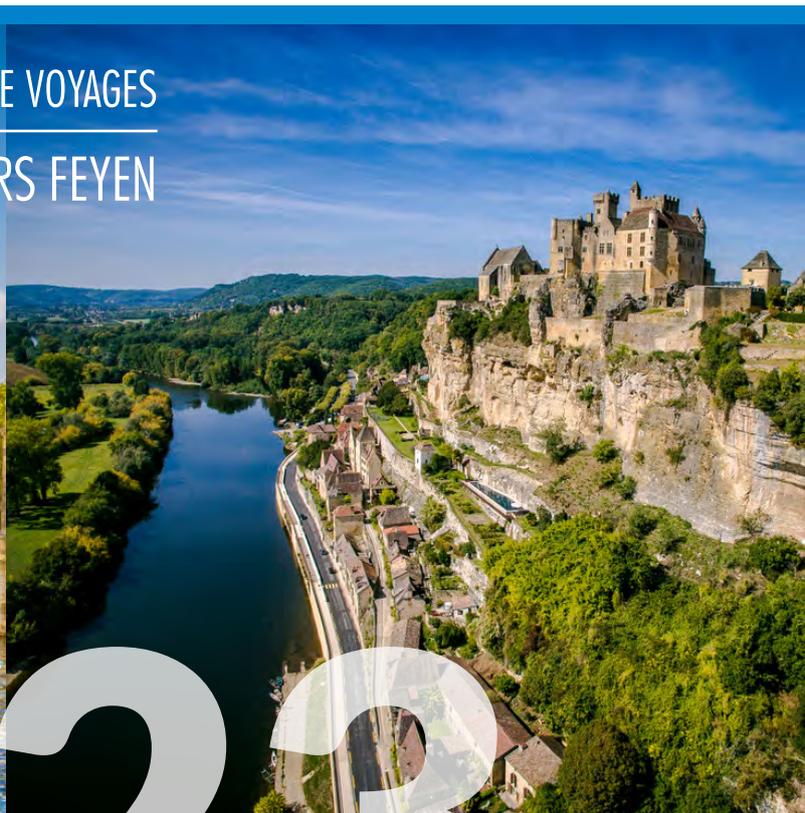




PB-PP|B-720
BELGIE(N)-BELGIQUE

VOYAGES FEYEN

AGENCE DE VOYAGES
AUTOCARS FEYEN



2023





Voyages Feyen est une entreprise familiale à taille humaine, qui a pu se forger une expérience au fil des années. Depuis 1958, nous avons parcourus tellement de kilomètres, visité tant de villes, de pays et traversé de nombreuses frontières toujours avec l'envie de vous faire voyager. Notre objectif est de partager nos connaissances et notre expérience avec nos clients. Une équipe dynamique et professionnelle est à votre disposition pour vous offrir un service complet et de qualité.

NOUS VOUS PROPOSONS

de vous accompagner dans l'élaboration de tous types de voyages. Notre expérience est la garantie de vos vacances !

● Agence de voyages

Vols, hôtels, city trips, locations de voitures, croisières, voyages sur mesure au départ de la Belgique, la France, l'Allemagne et du Luxembourg. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller afin de créer ensemble votre voyage idéal !



● Voyages en groupe

Vous souhaitez organiser un voyage en groupe d'une ou plusieurs journée(s) ? N'hésitez pas à nous contacter pour l'organisation de votre programme.

● Transport

Pour vos sorties entre amis, en groupes ou en famille, nous vous proposons des autocars de toutes capacités (de 8 à 56 places) pour vous emmener en toute sécurité.

Notre flotte d'autocars est de dernière génération, dotée d'un grand confort et munie des derniers systèmes de sécurité. Nos chauffeurs, tous expérimentés et formés, se feront un plaisir de vous accompagner.



● Excursions d'une journée / spectacles

Nous vous proposons tout au long de l'année diverses excursions d'une journée. N'hésitez pas à nous demander notre folder.

Pour plus d'informations : www.voyages-feyen.be

NOUVEAUTÉ 2023

Grand Tour de Thaïlande

Découvrez les hauts-lieux de ce merveilleux pays
NOVEMBRE 2023
Programme détaillé sur demande.



DESTINATIONS 2023

NOS VOYAGES EN AUTOCAR



12	15.04 - 16.04	2 jours	Keukenhof - Amsterdam
11	14.05 - 15.05	2 jours	Voyage surprise de printemps
13	06.06 - 13.06	8 jours	Sud de l'Angleterre - Cornwall
14	18.06 - 25.06	8 jours	Dordogne
10	01.07 - 02.07	2 jours	Rhin en flammes
17	18.07 - 25.07	8 jours	Morzine - Haute-Savoie
15	25.07 - 01.08	8 jours	Vendée et Puy du Fou
20	03.08 - 08.08	6 jours	Au cœur de 4 pays
11	11.08 - 13.08	3 jours	Paris - Versailles
12	15.08 - 18.08	4 jours	Delft - Vollandam - Amsterdam - Alkmaar
16	03.09 - 07.09	5 jours	Honfleur - Normandie
21	19.09 - 24.09	6 jours	Transhumance - La descente des alpages
18	24.09 - 01.10	8 jours	Ile de Ré - Charente Maritime
19	08.10 - 12.10	5 jours	Berlin
22	26.11 - 28.11	3 jours	Alsace - Royal Palace de Kirwiller
22	03.12 - 04.12	2 jours	Paris - Féeries de Noël
23	10.12 - 12.12	3 jours	Stuttgart - Marché de Noël
23	28.12 - 29.12	2 jours	Amsterdam - Ambiance de fêtes

NOS VOYAGES EN AVION



	27.04 - 06.05	10 jours	Egypte - complet : places supp. en demande
6	04.05 - 07.05	4 jours	Rome
7	20.06 - 25.06	6 jours	Toscane
8	15.09 - 23.09	9 jours	Les Pouilles
5	24.09 - 01.10	8 jours	Croatie
9	23.10 - 27.10	5 jours	Porto
4	29.10 - 05.11	8 jours	Grand tour de Jordanie
24	20.11 - 23.11	4 jours	Vienne aux senteurs de Noël

NOS CROISIÈRES



	05.06 - 12.06	8 jours	Croisière du Douro - complet : places supp. en demande
10	18.11 - 19.11	2 jours	Week-end de fête en croisière « Années tubes »



Vous serez accompagné d'une personne
des voyages Feyen ou d'un guide local.



GRAND TOUR DE LA JORDANIE



29/10/2023 - 05/11/2023

8 jours / 7 nuits



APD 2449 € Sup. ch. ind. : 499€

Assurance annulation : 6 % du prix du voyage - Assurance annulation et assistance : 8 % du prix du voyage



INCLUS

- Logement dans un hôtel 4*
- Demi-pension du 1er jour soir au dernier jour matin
- Excursions mentionnées dans le programme
- les entrées aux sites et aux musées mentionnés dans le programme
- Vols aller/retour
- Les transferts aéroport-hôtel-aéroport ainsi que les déplacements décrits dans le programme
- Le visa groupe sur place
- Taxes de séjour
- Les taxes d'aéroports
- Assistance par un guide local parlant français sur place.

NON INCLUS

- Les boissons et les repas non prévus dans le programme
- Les pourboires du guide et du chauffeur (+/- 6 usd/pers/jour)

Découvrez la Jordanie paisible avec sa culture millénaire: les fouilles de la ville de Petra considérée comme l'une des merveilles du monde, le sable magnifique du lit de la rivière asséché au Wadi Rum avant de pouvoir vous rincer à la Mer Morte, ... Pendant votre circuit, vous serez surpris par les trésors cachés de ce pays et l'hospitalité légendaire de ses habitants ...

JOUR 1 : Transfert vers l'aéroport et vol à destination d'Amman. Arrivée à l'aéroport et accueil par votre guide locale parlant français. Transfert à l'hôtel Ambassador 4* (ou similaire).

JOUR 2 : Départ pour visiter les châteaux du désert qui se caractérisent par plusieurs similitudes communes : un aspect fortifié, l'utilisation du pied romain comme unité de longueur (un pied romain mesurant 35 cm), l'organisation autour d'une cour centrale. Le château Qasr Al-Azraq fut aussi le quartier général du fameux Lawrence d'Arabie. C'est en plein cœur du désert que se dresse le château des Omeyyades le plus célèbre : le Qasr Amra. Repas de midi libre. Ensuite, découverte de la ville d'Amman : le musée archéologique, la citadelle (vue panoramique sur la ville), et le théâtre romain.

JOUR 3 : Départ pour Jerash, ville dont les ruines sont les mieux conservées du Moyen Orient. Nulle part ailleurs les Romains n'ont laissé de monuments aussi impressionnants qu'à Jerash (l'arc d'Hadrien, l'hippodrome, les deux grands temples de Zeus et Artémis ...). De là, vous partirez pour Ajlun. Le principal pôle d'attraction de la ville est le Qala'atar-Rabad. Ce fort a été érigé par les Arabes pour se protéger contre les croisés. Repas de midi libre. Dans l'après-midi, visite d'Um Qais (le Gadara de la Bible) d'où vous découvrirez une vue panoramique splendide sur le lac de Galilée (ou lac de Tiberias), sur la rivière Yarmouk et sur la plaine du Golan.

JOUR 4 : Départ pour Madaba par la Route des Rois où la route romaine et les vestiges de l'architecture urbaine, sont toujours présents dans le centre ville moderne. Là se trouve l'église orthodoxe grecque St Georges abritant des mosaïques du 6ème siècle parfaitement conservées. Vous y verrez en particulier une carte de la Palestine. Vous vous dirigerez ensuite vers Le Mont Nébo, du haut duquel Moïse aperçut pour la première fois la Terre Promise et où il serait mort. Repas de midi libre. Ensuite, vous poursuivrez votre circuit en empruntant la voie royale jusqu'à Kérak pour visiter les réservoirs d'eau de cette forteresse croisée encore bien conservés. Arrivée dans l'après-midi à Petra et installation à l'hôtel Petra Moon 4* (ou similaire).



JOUR 5 : Journée consacrée à la découverte de Petra, la belle ville rose sculptée dans les montagnes de Sharah par les Nabatéens. Elle fut jadis une ancienne capitale caravanière, capitale des Nabatéens. Les façades monumentales sont directement

taillées dans la roche, et en font un ensemble monumental unique, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, possibilité de faire un tour à cheval jusqu'à l'entrée du Siq à Petra.

JOUR 6 : Départ pour le Wadi Rum . Le Wadi Rum, appelé aussi "Vallée de la Lune", est un désert offrant un spectacle unique de rochers ciselés par l'érosion. Ce site a été immortalisé dans le célèbre film de David Lean "Lawrence d'Arabie". Installation au campement Mazayen Rum Camp (ou similaire), en tente privé avec toilette. Repas du soir au camp et nuitée.

JOUR 7 : Départ pour la mer morte célèbre pour sa richesse en sels minéraux. La mer morte est aussi le point maritime le plus bas du monde situé à 392 mètres en-dessous du niveau de la mer. Repas de midi libre et installation à l'hôtel Holiday Inn Resort Dead Sea 4* (ou similaire). Après-midi libre pour la détente et baignade dans les eaux les plus salées du monde (33 % en teneur en sel).

JOUR 8 : Petit-déjeuner. Transfert à l'aéroport et vol retour.



Prix sous réserve du tarif des vols/fuel
Prix sur base de min. 20 pers.

Des circonstances imprévues peuvent modifier le programme sans perdre l'intérêt du séjour.



CROATIE



INCLUS

- Séjour dans l'hôtel Olympia **** (ou similaire)
- Petit déjeuner sous forme de buffet.
- Demi-pension
- Excursion en bateau vers le parc national de Kornati (repas de midi sur le bateau)
- Entrée à la cathédrale de Sibenik et à la cathédrale de Zadar
- Visites guidées de Zadar, Sibenik, Trogir, Split et Primosten
- Entrée au parc national de Krka
- Entrée à la cathédrale et aux caves de Split
- Entrée au parc national de Kornati
- Transferts aéroport – hôtel
- Transferts aller-retour vers l'aéroport
- Vols aller-retour
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Boissons
- Entrées et excursions non mentionnées dans le programme

.....
 Prix sous réserve du tarif des vols/fuel
 Prix sur base de min. 20 pers.
 Des circonstances imprévues peuvent modifier le programme sans perdre l'intérêt du séjour.



-20 €

pour les réservations avant le 26/05/2023



24/09 - 01/10/2023

8 jours/7 nuits



APD 1479 € Sup. ch. ind. : 239 €

Assurance annulation : 6 % du prix du voyage - Assurance annulation et assistance : 8 % du prix du voyage

Embarquez pour un circuit en Croatie qui vous emmènera dans les plus beaux endroits du pays. La Croatie possède une richesse culturelle exceptionnelle. La visite des cités romaines et médiévales, villages, musées et églises sont au programme de votre circuit. Fjords, îles et parcs vous dévoileront tous leurs charmes.



JOUR 1 : Transfert vers l'aéroport. Vol à destination de la Croatie. Transfert vers l'hôtel et repas du soir.

JOUR 2 : ZADAR – NIN

Départ vers Zadar. Accueil par votre guide local et visite guidée de la ville, qui est la plus grande ville de Dalmatie dont le noyau historique, construit sur une presqu'île, est protégé par l'un des archipels les plus étendus de la méditerranée. Visite de l'immense rotonde carolingienne de St. Donat, la Cathédrale romane, le forum romain, ... Repas de midi libre à Zadar. L'après-midi, continuation vers Nin.

Visite libre de cette petite ville est la première et la plus ancienne ville royale de Croatie. Elle abrite une architecture exceptionnelle.

JOUR 3 : PARC NATIONAL DE KRKA

Départ vers le parc national de Krka. Le parc se compose de chutes d'eau qui ont été créées par le calcaire de l'eau qui s'est déposé le long de la rivière Krka, en formant des bar-

rières de roche calcaire que l'on appelle le travertin. Une fois dans le parc, des chemins et pontons de bois contournent les chutes d'eau. Après-midi libre.

JOUR 4 : PARC NATIONAL DE KORNATI

Excursion en bateau dans le parc national de Kornati, un archipel magnifique avec 140 îles ou ilots non habités, dispersés sur une superficie de seulement 70 km².

JOUR 5 : TROGIR – SPLIT

En matinée, visite guidée de la ville de Trogir (UNESCO). Vous visiterez la tour Kamerlengo, le palais Cipiko et le portail de Rodovan. Départ vers Split, repas de midi libre. Après-midi, visite guidée de Split qui est la plus grande ville côtière de Croatie, devenue une ville grandiose lorsque la colonie romaine fut choisie comme résidence par l'empereur Dioclétien.

JOUR 6 : BIOGRAD NA MORU

Départ vers Biograd Na Moru. « Na moru » signifie littéralement « sur la

mer » tandis que Biograd se traduit par « ville blanche ». Cette petite ville portuaire est connue pour sa baie de « Bosana », sa grande plage de sable entourée de pins, pour son port et pour ses petites îles situés juste en face.

JOUR 7 : PRIMOSTEN - SIBENIK

Départ en direction de Primosten pour une visite guidée de la ville. La partie ancienne de Primosten est une petite île qui a été reliée au continent par un pont. L'endroit a conservé son atmosphère méditerranéenne et toutes les caractéristiques d'un village de pêcheurs méditerranéen médiéval. Repas de midi libre. Ensuite, départ pour Sibenik, ancienne capitale de la Croatie, pour une visite guidée de la ville.

JOUR 8 :

Journée libre pour découverte individuelle. En fin d'après-midi, transfert vers l'aéroport pour le vol retour.



ROME



04 - 07/05/2023

4 jours / 3 nuits



APD 949 € Sup. ch. ind. 139 €

Assurance annulation : 6% du prix du voyage - Assurance annulation et assistance : 8% du prix du voyage

Rome, capitale de l'Italie, est une destination incontournable. Cette ville aux multiples facettes, vous offre ses monuments majestueux, ses places pittoresques, ses fontaines, son ambiance romantique, sa savoureuse cuisine italienne, son animation nocturne et ses boutiques chics...

Vous aurez l'occasion durant ce séjour de visiter les principaux centres d'intérêts que sont le Colisée, le Panthéon, le Forum Romain, la Fontaine de Trevi, les Escaliers Espagnols et la cité du Vatican, avec la basilique Saint-Pierre restaurée ainsi que la Chapelle Sixtine.



JOUR 1 : Transfert vers l'aéroport. Vol à destination de Rome. Dès votre arrivée à Rome, temps libre pour le repas de midi, suivi d'un tour de ville en autocar avec guide local. Installation à l'hôtel Cross *** (ou similaire) et repas du soir.

JOURS 2 & 3 :

Pendant votre séjour à Rome nous vous invitons à découvrir les curiosités de cette merveilleuse ville :

• Rome Antique : le Colisée, le Forum, la Place d'Espagne, la Fontaine de Trevi, le Panthéon, la Piazza Navone ...

• Rome Chrétienne : découvrez la cité du Vatican, la basilique Santa Maria Maggiore, la basilique de San Giovanni, la Via Appia antique, visite de l'Eglise Sainte Marie Majeure et la Cathédrale St Jean de Latran.

• Profitez de l'ambiance dans les nombreuses petites allées, les terrasses, les places, les boutiques exclusives avec leurs étalages luxueux, ...

JOUR 4 : Temps libre. Transfert vers l'aéroport et vol retour.



**HÔTEL
The Cross *****

Situation centrale.
Toutes les chambres sont équipées de bain/douche, WC, TV, coffre-fort.



INCLUS

- Séjour à l'hôtel The Cross***
- 1 repas du soir
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Visite guidée de la ville avec guide local
- Entrée au Musée du Vatican
- Vols aller-retour
- Transferts aller-retour vers l'aéroport
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme

Prix sous réserve du tarif des vols/fuel
Prix sur base de min. 20 pers.

Le programme peut être adapté suivant les horaires de vols.



TOSCANE



INCLUS

- Séjour à l'hôtel Tettuccio ****
- Petit-déjeuner sous forme de buffet
- Demi-pension
- Un repas de midi
- Une dégustation de chianti
- Visites guidées de Pise, Lucques, Florence, Chianti, Sienne et San Gimignano
- Entrées à la Cathédrale et au baptistère de Pise ainsi qu'à la Cathédrale de Sienne
- Trajet aller-retour en train de Montecatini à Florence
- Transferts aller-retour vers l'aéroport
- Vols aller-retour
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Boissons
- Entrées facultatives non mentionnées au programme

.....
Prix sous réserve du tarif des vols/fuel

Prix sur base de min. 20 pers.
Des circonstances imprévues peuvent modifier le programme sans perdre l'intérêt du séjour.

.....



-20 €

pour les réservations avant le 30/03/2023



20 - 25/06/2023

6 jours/5 nuits



APD 1299 € Sup. ch. ind. : 99 €

Assurance annulation : 6% du prix du voyage - Assurance annulation et assistance : 8% du prix du voyage

Charme, authenticité, culture, tradition, la Toscane évoque l'authenticité et la douceur de vivre, région de douces collines arrondies hérissées de cypres pointus, de vignobles, de routes sinueuses et de bourgs médiévaux. La Toscane vaut autant par son patrimoine culturel que par sa nature.

Séjour à Montecatini : située entre Florence et Pise, nichée au cœur d'une nature verdoyante, Montecatini est l'une des stations balnéaire et thermales les plus fréquentées d'Italie.



JOUR 1 : Transfert vers l'aéroport et vol à destination de Florence. Transfert en autocar à destination de Montecatini. Installation à l'hôtel et repas du soir.

JOUR 2 : PISE ET LUCQUES

Départ vers Pise et visite guidée de la Place des Miracles où se trouvent les monuments les plus importants de la ville : la Tour Penchée, une des tours les plus célèbres au monde, le Dôme, chef d'œuvre absolu de l'art Roman-pisan, le Baptistère, le plus grand d'Italie avec une acoustique exceptionnelle.

L'après-midi, visite guidée de la splendide ville de Lucques, célèbre pour sa muraille intacte renfermant le centre historique, promenade dans les rues médiévales du centre riche en témoignages de différentes époques avec le Dôme, la Place de l'Amphithéâtre et la Piazza Napoleone.

JOUR 3 : FLORENCE

Journée consacrée à la visite de Florence, berceau de l'art et de la culture de la Renaissance. Le centre historique est un vrai musée à ciel ouvert. Avec un guide local, visite des principaux monuments: Place du Dôme avec la Cathédrale et le Baptistère, Piazza della Signoria avec ses célèbres statues, Palazzo Vecchio et le Ponte Vecchio. Après-midi libre pour découverte de cette ville inoubliable.

JOUR 4 : REGION DU CHIANTI

Départ à la découverte de la région du Chianti, connue dans le monde entier pour son vin, ses vignobles, les charmants villages avec somptueuses villas et châteaux. Arrêts dans les petits villages comme par exemple Greve in Chianti, Radda in Chianti, Castellina in Chianti avec dégustation de chianti et repas de midi typique en cours de visite.

JOUR 5 : SIENNE ET SAN GIMIGNANO

Excursion d'une journée à Sienne et San Gimignano. Rencontre avec le guide à Sienne et visite de la Piazza del Campo, où a lieu le célèbre 'Palio', du Dôme et du Palazzo Pubblico. Temps libre pour une promenade dans les ruelles du centre historique. Dans l'après midi, visite guidée de San Gimignano, charmante petite ville médiévale dans le cœur de la Toscane, entourée de sa muraille et fameuse pour ses 16 tours qui lui ont valu le surnom de 'Manhattan du Moyen-Âge'.

JOUR 6 : Transfert vers l'aéroport et vol retour vers la Belgique.

.....

GRAND HÔTEL TETTUCCIO ****

Le Grand Hôtel Tettuccio se trouve au cœur de la Toscane, dans la prestigieuse Viale Verdi de Montecatini Terme. Le Tettuccio offre une vue panoramique sur les collines toscanes, et est bordé d'un parc thermal verdoyant, en bordure du centre ville. Savourez une cuisine toscane et internationale dans la splendide véranda qui se transforme en terrasse l'été. Le soir, vous pourrez prendre un verre et écouter la musique du piano bar. L'hôtel dispose de 74 chambres, équipées de commodités modernes et fonctionnelles, salle de bain/douche, WC, télévision satellite, Wifi gratuit.



LES POUILLES



15 - 23/09/2023

9 jours/8 nuits



INCLUS



APD 1859 € Sup. ch. ind. 280 €

Assurance annulation : 6% du prix du voyage - Assurance annulation et assistance : 8% du prix du voyage

Envie de découvrir une autre Italie ? Suivez-nous au sud de la botte pour sillonner les routes des Pouilles. Encore peu visitée, cette région possède un charme fou. Elle se dévoile entre terre et mer... entre criques aux eaux cristallines, longues étendues de sable blond, falaises escarpées. De nombreux vestiges de son riche passé sont encore visibles : églises, villages médiévaux, cathédrales, châteaux...

JOUR 1 : Transfert vers l'aéroport. Envol à destination de Bari. Repas de midi libre. Installation à l'hôtel Parco Delle Rose (ou similaire).

JOUR 2 : VIESTE - GARGANO - MONT SAINT ANGELO

Départ vers Vieste. Promenade dans le pittoresque centre historique de la ville, d'époque médiévale, avec ses ruelles étroites et ses maisons qui offrent un balcon sur la mer.

Repas de midi. Dans l'après-midi, continuation vers la Forêt Ombrien et promenade dans une merveilleuse réserve naturelle dans le cœur du Parc National du Gargano. Visite du Mont Saint Angelo, le pont le plus élevé de Gargano et des trois trésors culturels : La Grotte de l'Archange Michel, le Baptistère Médiéval et l'Église de Sainte Marie Majeure. Retour à l'hôtel Parco Delle Rose (ou similaire). Guide journée entière.

JOUR 3 : CASTEL DEL MONTE - TRANI

Route vers Castel del Monte "la Couronne des Pouilles": l'imposant château octogonal construit en pierre blonde avec ses huit tours angulaires de la hauteur. Repas de midi et route vers Trani. Balade avec notre guide à travers la ville pittoresque, visite de la cathédrale, du château et du port. Poursuite pour Alberobello et installation à l'hôtel Sant'elia (ou similaire). Guide journée entière.

JOUR 4 : MATERA - MARTINA FRANCA

Départ pour Matera en Basilicata,

ville célèbre pour ses pierres et ses deux anciens quartiers en partie creusés dans le banc tufier. Repas de midi dans un restaurant typique, départ pour Martina Franca, une merveilleuse symphonie baroque et rococo orchestrée par quelques artistes dont on a le plus souvent oublié les noms. Retour à l'hôtel Sant'elia (ou similaire). Guide demi-journée à Matera.

JOUR 5 : BARI - GROTTES DE CASTELLANE

Route vers Bari. Visite de la cathédrale Sainte Sabine et de la basilique Saint Nicolas, très bel exemple d'architecture « romanico-pugliese ». Promenade dans les rues de la vieille ville, repas de midi. Dans l'après-midi, découverte des grottes calcaires de Castellane (tour de 50 min). Repas du soir dans un restaurant typique. Retour à l'hôtel Sant'elia (ou similaire). Guide demi-journée à Bari et aux grottes.

JOUR 6 : ALBEROBELLO - OSTUNI

Visite de la splendide ville d'Alberobello, visite du village avec balade à travers les maisons blanches ornées de balcons fleuris. Continuation vers Locorotondo avec une dégustation d'huile d'olive dans un typique « frantolio ». Repas de midi dans une masseria (ancienne ferme). Dans l'après-midi, route pour Ostuni : visite guidée de la cathédrale. Poursuite en direction de Lecce et installation à l'hôtel Président (ou similaire). Guide demi-journée à Alberobello.

JOUR 7 : LECCE - GALATINA

Visite guidée de Lecce: la Place Oronzio, la cathédrale, l'amphithéâtre romain et la Basilique Santa Croce. Découverte du Palazzo Tamborina Cezzi. Repas de midi. Départ vers Galatina, également appelée « belle Athènes ». Retour à l'hôtel Président (ou similaire). Guide demi-journée à Lecce.

JOUR 8 : SANTA MARIA DI LEUCIA

Départ vers Gallipoli pour découvrir la vieille ville. Temps libre pour prolonger la visite à votre rythme. Visite de Santa Maria di Leuca: visite guidée de la ville. direction Otrante, ville solaire et pleine de charme oriental. Repas de midi dans un restaurant typique. Visite de la Cathédrale, un chef-d'œuvre d'architecture, ainsi que le célèbre Château Aragonais, dont on a récemment mis à jour le fossé et le pont-levis. Retour à l'hôtel Président (ou similaire). Guide journée entière.

JOUR 9 : Après le petit-déjeuner, transfert vers l'aéroport de Brindisi et vol retour.

Vos hôtels :

- 2 nuitées à l'hôtel Parco Delle Rose**** à San Giovanni Rotondo (ou similaire)
- 3 nuitées à l'hôtel Sant'elia*** à Selva di Fasano (ou similaire)
- 3 nuitées à l'hôtel Président**** à Lecce (ou similaire)

- Pension complète du 1^{er} jour soir au 9^e jour matin
- Boissons à chaque repas (1/4 l de vin et 1/2 l d'eau minérale par personne)
- Dégustation d'huile d'olive
- Entrées aux Grotta San Michele et au Baptistère de Monte Sant'Angelo
- Entrée au château Castel Del Monte
- Entrées aux 2 églises rupestres et à la Casa Grotta à Matera
- Entrée au château aragonais à Otranto
- Guide francophone selon programme
- Ecouteurs durant le circuit
- Transferts aéroport - hôtel
- Transferts aller-retour vers l'aéroport
- Vols aller-retour
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme
- Boissons hors repas

Prix sous réserve du tarif des vols/ fuel

Prix sur base de min. 20 pers. Des circonstances imprévues peuvent modifier le programme sans perdre l'intérêt du séjour.



-20 €

pour les réservations avant le 12/05/2023



PORTO



INCLUS

- Séjour à l'hôtel Axis Porto Business et Spa ****
- Demi-pension
- Tour de ville panoramique
- Guide francophone selon le programme.
- Mini-croisière sur le Douro
- Visite d'une cave et dégustation de vin
- Visite du chateau de Guimaraes
- Entrée à Bom Jesus à Braga
- Vols aller-retour
- Transferts aller-retour vers l'aéroport
- Le transport en autocar selon programme
- Les taxes de séjour

NON INCLUS

- Pourboires éventuels aux guides et aux chauffeurs
- Boissons et repas non prévus dans le programme

Prix sous réserve du tarif des vols/fuel
Prix sur base de min. 20 pers.

Des circonstances imprévues peuvent modifier le programme sans perdre l'intérêt du séjour.



23 - 27/10/2023

5 jours / 4 nuits



APD **1289€** Sup. ch. ind. : 219 €

Assurance annulation : 6% du prix du voyage - Assurance annulation et assistance : 8% du prix du voyage

Mondialement connue des amateurs de vin, Porto est magnifiquement située à l'embouchure du Douro. « Ville de granite », elle étale ses rues étroites entre les collines et les méandres du fleuve. Avec son vieux quartier de Ribeira, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, ses églises baroques, ses élégants ponts métalliques, elle a su garder intactes les richesses de son passé.



JOUR 1 : Transfert vers l'aéroport. Envol à destination de Porto. Accueil par un guide local. Temps libre pour le repas de midi. Tour de ville panoramique : découverte des vieux quartiers, des maisons multicolores appuyées contre la falaise, de la gare de S. Bento célèbre pour ses splendides azulejos racontant l'histoire du Portugal, de la belle Cathédrale aux tours carrées, de l'église de la Tour dos Clérigos (entrée non incluse), et de l'église baroque de Nicolau Nasoni. Transfert à l'hôtel Axis et repas du soir.

JOUR 2 : RIBEIRA DE PORTO

Visite de Porto « Invicta », découverte de la Ribeira, le quartier populaire et cœur historique de Porto, dont les ruelles pittoresques conduisent au port. L'ensemble est aujourd'hui classé patrimoine mondial de l'UNESCO, avec ses maisons anciennes. Continuation pour le quai de la Ribeira et embarquement pour une mini-croisière sur le Douro pour admirer la ville

depuis le fleuve. Vous passerez 55 minutes à bord d'un Rabelo, qui est un bateau typique autrefois utilisé pour le transport des fûts de vin de Porto. Repas de midi libre. Rendez-vous sur la rive opposée, où les chais de Vila Nova de Gaia abritent les fameux vins de Porto. Visite d'une cave et dégustation de ce vin précieux.

JOUR 3 : VALLEE DU DOURO

Journée consacrée à la découverte de la vallée du Douro, fleuve dont le nom est étroitement lié à celui du vin de Porto. En matinée, parcourons le long du grand fleuve portugais. Ensuite, visite de la Quinta, cave de production de vin de table, dégustation. Repas de midi et après-midi libres.

JOUR 4 : GUIMARAES - BRAGA

Départ en direction de Guimaraes, le Berceau du Portugal. Visite de son château. Ensuite, départ en direction de Braga, la ville à l'architecture religieuse. Vous monterez ensuite au

Bom Jesus du Monte pour y visiter le Sanctuaire qui s'élève au sommet d'un escalier monumental.

JOUR 5 : Après le petit-déjeuner, transfert vers l'aéroport pour le vol retour.



HÔTEL

Axis Porto Business et Spa

Situé à 3 km du centre de Porto, l'hôtel dispose d'un centre de spa et de vues panoramiques sur la ville.

Toutes les chambres sont équipées de bain/douche, WC, téléphone, TV et balcon.



RHIN EN FLAMMES



01 - 02/07/2023

2 jours / 1 nuit



DP 259 €

Sup. ch. ind. : 30 €

Assurance annulation et assistance : 18 €

Vivez un événement exceptionnel. Le Rhin romantique est illuminé par des feux d'artifices. Forteresses, châteaux, ruines et rives rougeoiennent dans la nuit, créant une atmosphère irréelle et majestueuse. Le spectacle en vaut le détour.

JOUR 1 : Départ Eupen 8h30, Malmedy 09h00 en direction de Saint-Vith, Trèves, Mainz, ville aux nombreux trésors, connue pour son histoire romaine et ses agréables rues. Visite guidée de la ville et temps libre. En fin d'après-midi, embarquement pour une croisière de Bingen à Rüdesheim avec repas à bord (plat unique). Vous pourrez admirer les châteaux forts, les églises et les tours qui seront éclairés par des spectacles pyrotechniques. Sur le fleuve, une flotte de 80 bateaux illuminés défile devant les berges des villages et châteaux qui allument des feux de Bengale et lancent des fusées dans le ciel au passage de la flotte. Nuitée dans un hôtel***.

JOUR 2 : Après le petit déjeuner, départ pour Rüdesheim. Temps libre pour découverte de la ville viticole pittoresque allemande, avec des ruelles pavées étroites et des auberges à colombages. Ne manquez pas de visiter le musée des instruments de musique mécanique. Après une petite sérénade, allez-vous promener dans les charmantes rues étroites du village et déguster le célèbre Riesling de Rüdesheim dans la non moins célèbre « Drosselgasse ». En fin d'après-midi, retour direct.



INCLUS

- Logement et petit déjeuner dans un hôtel***
- Visite guidée à Mainz
- Croisière de Bingen à Rüdesheim
- 1 repas du soir à bord du bateau (plat unique)

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme
- Boissons



HÔTEL

Dans la région de Mainz/Wiesbaden/Rüsselsheim. Toutes les chambres sont équipées de bain/ douche, WC, TV.



CROISIÈRE « ANNÉES TUBES »

18 - 19/11/2023

2 jours / 1 nuit



PC 359 €

Sup. cab. ind. : 99 € - Sup. pont. int. : 25 €
Sup. pont. sup. : 34 €

Assurance annulation : 6 % du prix du voyage

Partez pour un week-end de fête en croisière sur le Rhin entre Strasbourg et Vieux-Brisach. Capri c'est fini, Alexandrie, Mirza, Retiens la nuit, Les Champs-Élysées, Le temps des copains, Tombe la neige, Gigi l'Amoroso... Tout le monde les connaît, tout le monde les aime et les chante. Les tubes, ces chansons qui résonnent encore dans tous les coeurs, et si vous veniez les fredonner avec nous au fil de l'eau ?

JOUR 1 : Départ d'Eupen à 06h00, de Malmedy à 06h30 à destination de Strasbourg. Temps libre. A 15h00, embarquement à bord de votre bateau spécialement décoré sur le thème des années 60. L'équipage et le commandant vous souhaitent la bienvenue à bord. Installation dans votre cabine. Nous larguerons les amarres pour un week-end de fête. Nous passerons les écluses de Neuhoef, Gerstheim et Rhinau, vous invitant à admirer les paysages rhénans, et nous arriverons à Vieux Brisach (ou Rhinau) dans la soirée. L'équipage vous invitera à passer à table pour le repas du soir. La soirée se poursuivra au salon bar avec une animation qui vous fera danser sur le thème « Années tubes ». Escalade de nuit.



JOUR 2 : Après une bonne soirée de fête, un copieux petit déjeuner vous sera servi au restaurant. Départ du bateau en direction de Strasbourg. Vous pourrez apprécier de charmants paysages au fil de l'eau. Repas de midi en croisière sur vos rythmes préférés. Arrivée Strasbourg dans l'après-midi. Retour direct.



INCLUS

- Croisière à thème
- Repas du soir
- Soirée dansante
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Repas de midi
- Taxes portuaires
- L'assurance assistance / rapatriement

NON INCLUS

- Boissons

Prix sur base de min. 20 participants
Condition générales :
CroisiEurope



VOYAGE SURPRISE



PARIS - VERSAILLES

DE PRINTEMPS



14 - 15/05/2023

2 jours / 1 nuit



269 €

Sup. ch. ind. : 65 €

Assurance annulation et assistance : 18 €

Partez à la découverte de notre destination surprise.
Vous découvrirez votre lieu de séjour en arrivant à destination.



INCLUS

- Logement et petit déjeuner sous forme de buffet
- Un repas du soir
- Un repas de midi
- Visites guidées et entrées

NON INCLUS

- Boissons

JOUR 1 : Départ Malmedy 07h00, Eupen 07h30. Vous partirez en direction d'un endroit surprise. En fin d'après-midi, installation à l'hôtel. Repas du soir.

JOUR 2 : Après le petit déjeuner, départ pour la seconde étape de notre destination surprise. Retour prévu en début de soirée.



LPD 449 €

Sup. ch. ind. : 149 €

Assurance annulation et assistance : 27 €

11 - 13/08/2023

3 jours / 2 nuits



En été, Paris propose de nombreux événements en plein air. Il fait beau et le soleil est à son zénith ! En éternelle mutation, Paris vous propose son charme cosmopolite, ses vieux quartiers et sa cuisine réputée dans le monde entier. Paris, c'est le Louvre, les Champs Elysées, la Tour Eiffel, les Théâtres.

JOUR 1 : Départ Eupen 6h30, Malmedy 7h00 en direction de Paris. Temps libre à la découverte de la Ville: les Champs Elysées, le Printemps, les Galeries Lafayette, la tour Eiffel... Installation à l'hôtel. Repas du soir et soirée libres.

JOUR 2 : Départ en direction du Château de Versailles. Nous vous proposons une visite guidée des Grands Appartements de Versailles. Admirez les somptueux appartements du Roi et arpentez l'éblouissante Galerie des Glaces. Dans le prolongement, l'appartement de la Reine qui vient de bénéficier d'une restauration complète : redécouvrez la beauté raffinée de l'appartement qu'habita Marie-Antoinette.

Après la visite, découverte libre des jardins à la française du Château de Versailles. Sur les pas de Louis XIV, faites l'expérience d'une promenade dans les jardins du château : statues, bassins et jeux d'eau rivalisent de grâce, de beauté et d'invention, que vous découvrez au son de la musique des grands compositeurs baroques et classiques (Grandes Eaux Musicales)... Possibilité d'un repas de midi sur place (non inclus). Dans l'après-midi, profitez librement de l'accès au Petit Trianon, le Hameau de Marie-Antoinette. En fin de journée, retour à Paris. Découverte libre de Montmartre, un authentique village au cœur de Paris.

JOUR 3 : En matinée, tour de ville en autocar. Vous verrez des bâtiments impressionnants comme la Tour Eiffel, l'Arc de triomphe, la Madeleine, la

Bastille, l'Opéra. Après-midi libre, vous permettant de flâner et de vous promener dans les rues de Paris. En fin d'après-midi, retour direct.

**HÔTEL MERCURE
PARIS MONTMARTRE
SACRÉ-CŒUR**

Situé à quelques pas de Montmartre et à proximité de l'emblématique basilique du sacré cœur, cet hôtel vous offre un confort moderne. Petit déjeuner sous forme de buffet au restaurant avec vue sur le jardin. Terrasse avec vue imprenable sur les toits de Paris. Toutes les chambres sont équipées de bain/double, WC, TV.



INCLUS

- séjour à l'hôtel Mercure****
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Tour de ville en autocar
- Passeport journée au Domaine de Versailles
- Visite guidée des Grands Appartements du Château de Versailles
- Oreillette d'écoute individuelle 1/2 journée pour Versailles
- Taxes de séjour



DELFT, AMSTERDAM, VOLLENDAM, ALKMAAR



AMSTERDAM KEUKENHOF



15 - 18/08/2023

4 jours / 3 nuits



DP 649 €

Sup. ch. ind. : 174 €

Assurance annulation et assistance : 36 €

Pays bas et plat, les Pays-Bas ont su conserver leurs traditions. Ce pays de grands peintres, nous offre des paysages inédits au naturel ou sur les toiles, des habitudes de vie paisible et respectueuses de la nature. Venez donc découvrir ce pays avec ses moulins, ses canaux, son fromage, ... Sa capitale, Amsterdam, qui en vaut le détour. Cette ville qui fascine tout le monde par ses contrastes, son centre très animé qui enchante par ses plus de 100 ponts et canaux, ses magnifiques maisons de maître, ses commerces colorés, ses petites places pittoresques, ...

JOUR 1 : DELFT

Départ de Malmedy à 07h00, Eupen 07h30, en direction d'Anvers, Delft : célèbre par la beauté de ses canaux et ses maisons anciennes. Repas de midi libre à Delft. L'après-midi, visite guidée de la ville. Départ pour Volendam, installation à l'hôtel Van der Valk et repas du soir.

JOUR 2 : AMSTERDAM

Journée consacrée à la visite d'Amsterdam. De ses canaux à ses musées mondialement célèbres en passant par ses multiples curiosités et richesses historiques, Amsterdam est l'une des capitales européennes les plus surprenantes. En matinée, visite guidée.

Temps libre pour le repas de midi. Promenade en bateau sur les canaux. En fin d'après-midi, retour à Volendam. Temps libre pour découverte de cet ancien village de pêcheur qui regorge de petites maisons pittoresques.

JOUR 3 : MARKEN

Croisière à bord d'un « Express Cruise » afin de réaliser la traversée Vollandam/Marken. Laissez-vous surprendre par les maisons authentiques en bois, construites sur pilotis qui font de Marken une péninsule idyllique. Continuation en direction d'Edam, jusqu'Enkhuizen. Cette petite ville pittoresque est appréciée pour son port.

JOUR 4 : ALKMAAR ET MARCHÉ DU FROMAGE

Départ pour la visite du marché du fromage à Alkmaar. Il est le plus ancien, le plus important et le plus célèbre marché aux fromages des Pays-Bas. Ayant conservé son aspect médiéval, cette jolie petite ville possède de nombreux attraits. En fin d'après-midi, retour direct vers la Belgique.



INCLUS

- Séjour à l'hôtel Van der Valk de Vollandam****
- Demi-pension
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Visite guidée de Delft
- Visite guidée d'Amsterdam
- Promenade en bateau sur les canaux à Amsterdam
- Promenade en bateau jusque Marken
- Taxes de séjour

HÔTEL VAN DER VALK VOLLENDAM ****

Situé dans une zone rurale paisible, à 15 km d'Amsterdam et à proximité du centre de Vollandam. L'hôtel dispose d'une piscine intérieure et d'une grande terrasse donnant sur un petit lac. Toutes les chambres sont équipées de bain/douche, WC, TV, téléphone, coffre fort, ascenseur.



15 - 16/04/2023

2 jours / 1 nuit



DP 275 €

Sup. ch. ind. : 65 €

Assurance annulation et assistance : 18 €

Keukenhof, le plus beau parc printanier du monde. Chaque année plus de 7 millions de fleurs à bulbes y sont plantés. Découvrez de superbes fleurs, dans des variétés qui se déclinent à l'infini et qui s'alternent avec de belles œuvres d'art. Keukenhof est l'une des destinations les plus populaires des Pays-Bas depuis de nombreuses années. Laissez-vous emporter par un déferlement de couleurs et de parfums.

Amsterdam est l'une des villes les plus extraordinaires d'Europe, avec ses canaux à ses musées mondialement célèbres. Découvrez ses multiples curiosités, quartiers historiques, ...

JOUR 1 : Départ Malmedy 6h30,

Eupen 7h00 en direction de Maastricht, Eindhoven. Arrivée à Keukenhof, le parc printanier le plus important au monde. Depuis un demi-siècle déjà, des passionnés de tous les pays profitent de la beauté des couleurs des fleurs. En soirée, trajet jusqu'Amsterdam. Installation à l'hôtel et repas du soir.

JOUR 2 : Journée consacrée à la

visite d'Amsterdam. En matinée, visite guidée de la capitale des Pays-Bas. Ensuite, temps libre pour une visite individuelle : le Dam, le béguinage, le musée Van Gogh, la maison d'Anne Frank, le musée Tussaud, le marché aux fleurs,... Promenade en bateau sur les canaux. Fin de journée, retour direct.



INCLUS

- Séjour à l'hôtel Van der Valk Schiphol****
- 1 repas du soir avec soft drinks inclus
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Entrée à Keukenhof
- Visite guidée d'Amsterdam
- Promenade en bateau sur les canaux
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme

HÔTEL VAN DER VALK SCHIPHOL ****

Hôtel de grand confort, toutes les chambres sont équipées de bain/douche, WC, téléphone et TV. L'hôtel dispose d'un centre de bien être et d'une piscine intérieure. Le restaurant de l'hôtel vous propose une cuisine variée et de qualité.

CORNWALL

LE SUD DE L'ANGLETERRE



6 - 13/06/2023

8 jours / 7 nuits



DP 1699 € Sup. ch. ind. : 399 €

Assurance annulation et assistance : 72€

Au Royaume-Uni, les Cornouailles (Cornwall) correspondent à l'extrême pointe occidentale de l'Angleterre, cernée par la Manche et l'Atlantique : une région où l'influence de la mer se ressent partout. Les Cornouailles s'avèrent être en effet, une région particulièrement rurale, verte, peuplée de petites communes (la principale ne dépasse pas les 20 000 habitants), et dotée d'un littoral magnifique, rocheux, brumeux et plein de légendes !

JOUR 1 : BRIGHTON

Départ d'Eupen et Malmedy en direction de Calais pour la traversée en ferry. Arrivé à Douvres, vous continuerez en autocar jusqu'à Brighton. Sur le chemin, visite de Rye, cette petite ville du moyen âge, faisait partie de la puissante alliance économique des « Cinq Ports ». Continuation jusqu'à Brighton pour une visite de la ville. À la mode, sympathique et très élégante, Brighton a tout ce qu'une ville balnéaire peut offrir : un palais royal, une architecture élégante, des superbes musées, des plages où se détendre et des boutiques formidables. Fin d'après-midi, installation dans un hôtel dans la région de Brighton ou Eastbourne. Repas du soir à l'hôtel.

JOUR 2 : BRIGHTON/DEVON

Après le petit-déjeuner, en route vers Salisbury. Visite de la ville et de la cathédrale. La cathédrale de Salisbury possède la flèche d'église la plus haute du Royaume-Uni, le cloître le plus vaste d'Angleterre, et l'une des quatre copies originales restantes de la Grande Charte. Continuation en autocar jusqu'à Stonehenge, sans doute le site naturel le plus connu d'Angleterre. Le secret de ce site n'est toujours pas élucidé. Installation dans un hôtel dans la région de Devon et repas du soir.

JOUR 3 : EXETER/DARTMOOR

Journée d'excursion à Exeter et Dartmoor. Visite de la cathédrale d'Exeter. L'après-midi, continuation pour la région de Dartmoor. Le parc national du Dartmoor est un lieu escarpé, à la beauté sombre, idéal pour la randonnée. Retour à l'hôtel et repas du soir.



JOUR 4 : DARTMOUTH/PLYMOUTH/CORNWALL

En matinée départ pour Dartmouth, visite libre de la petite ville idyllique, qui se situe le long du fleuve Dart. Continuation vers Plymouth. Cette ville portuaire est la frontière entre les cantons de Devon et de Cornwall. Elle est réputée pour son patrimoine maritime et son quartier historique de Barbican, parcouru de rues pavées étroites. Continuation vers l'hôtel qui se situe à Newquay en passant par les villages de pêcheurs Looe et Polperro. Installation à l'hôtel et repas du soir.

JOUR 5 : LAND'S END/ ST. IVES

Départ pour Land's End, le point le plus à l'ouest de l'Angleterre, c'est là que l'Atlantique rencontre la Manche. Visitez ensuite St. Ives, charmante bourgade en bord de mer. Saint Ives attire depuis bien longtemps bon nombre de peintres. Vous prendrez plaisir à vous promener dans ses ruelles chargées d'histoires. Retour à l'hôtel pour le repas du soir et la nuitée.

JOUR 6 : CORNWALL/BRISTOL OU SWINDON

Visite de Prideaux Place, qui est une

magnifique résidence qui est déjà depuis plus de 14 générations la propriété de la famille Prideaux - Brune. Continuation en autocar jusqu'au château Tintagel pour terminer avec la visite de Clovelly, un petit village de pêcheurs. Installation dans un hôtel dans la région de Bristol/Swindon et repas du soir.

JOUR 7 : BRISTOL OU SWINDON/KENT

Journée consacrée à la belle région du Kent, avec la visite du château de Windsor, qui est depuis plus de 1000 ans la résidence d'été de la famille royale. Installation à l'hôtel dans la région du Kent et repas du soir à l'hôtel.

JOUR 8 : Retour direction Douvres pour prendre le Ferry à destination de Calais. Ensuite retour direct vers Malmedy et Eupen.

HÔTELS

*** / ****

Vous aurez l'occasion de séjourner dans différents hôtels 3 et 4 étoiles.

Les chambres sont toutes équipées de toutes commodités : salle de bain/douche, WC, TV.



INCLUS

- Traversée en ferry aller/retour
- Demi-pension du 1er jour soir au 8ème jour matin
- Visite guidée de Brighton
- Visite parc national de Dartmoor
- Entrées à Stonehenge, la Cathédrale de Salisbury, la Cathédrale d'Exeter, Prideaux Place, au château Tintagel, au village Clovelly, au château de Windsor
- Guide accompagnateur local
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme
- Passeport (obligatoire)



-20 €

pour les réservations avant le 10/03/2023

DORDOGNE



18 - 25/06/2023

8 jours / 7 nuits



DP 1264 € Sup. ch. ind. : 249 €

Assurance annulation et assistance : 72€

La Dordogne est un condensé de ce que la France a de plus beau à offrir. Ses plus beaux villages, ses villes d'Art et d'histoires, ses châteaux, ses jardins remarquables, ses grottes et arbris ornés, mais aussi ses rivières, forêts, sites panoramiques, ...

JOUR 1 : Départ Malmedy 6h30, Eupen 7h00, en direction de Liège, Namur, Mons, Charleroi, Paris, Orléans, Vierzon, Châteauroux, Limoges. Installation à l'hôtel et repas du soir.

JOUR 2 : LIMOGES ET PERIGUEUX
En matinée, visite guidée de Limoges. Une ville basée sur deux cœurs historiques : la Ville Haute, ancien quartier du château des vicomtes, et la Cité, ancienne ville de l'Evêque, entourant la Cathédrale Saint-Etienne. Départ vers Périgueux, la capitale du Périgord et de la Dordogne qui est riche en histoire. Temps libre pour visite. Continuation jusque Sarlat. Installation à l'hôtel « Le Meysset » et repas du soir.

JOUR 3 : DOMME

En matinée, départ pour la découverte de Domme. Du haut de sa falaise, la Bastide de Domme, domine la vallée de la Dordogne et en offre le plus beau panorama. Son passé chargé en histoire se laisse découvrir à travers ruelles, fortifications et autres joyaux architecturaux. Dans l'après-midi, direction la Roque Gageac. Classé parmi les plus beaux villages de France, il aligne les façades blanches et ocres de ses maisons. Ensuite, promenade en bateau. Embarquez pour une croisière à bord d'une réplique de gabare du 18ème siècle pour la découverte de la vallée de la Dordogne.

JOUR 4 : EYRIGNAC

En matinée, départ pour la découverte d'Eyrignac et ses jardins. Dans ce lieu intemporel, venez assister au spectacle de la nature : 300 sculptures végétales taillées dans la tradition du travail ma-

nuel à l'ancienne, fontaines, miroirs d'eau, jeux d'ombres et de lumières, parterres de fleurs. Continuation vers Collonges-la-Rouge, bâti en grès rouge. Le Rubis de la Vallée de la Dordogne semble flamboyer dans l'écrin vert des collines qui l'entourent. On prend plaisir à se balader dans ses ruelles, à la rencontre des artistes et artisans...

JOUR 5 : ROCAMADOUR - GOUFFRE DE PADIRAC

En matinée départ pour Rocamadour. Cette cité médiévale ayant résisté aux guerres de Religion, bâtie à flanc de falaise, est un haut lieu de pèlerinage depuis plus de mille ans. Agrippées au rocher, les sept chapelles du Sanctuaires, couronnées par le château, témoignent de l'immense talent des bâtisseurs d'hier. Dans l'après-midi, visite du Gouffre de Padirac. C'est l'eau qui, patiemment, en s'infiltrant dans le sol calcaire pendant des millénaires, a créé le plus célèbre gouffre d'Europe. Embarquez à 103m de profondeur sur la rivière souterraine pour la découverte de galeries majestueuses !

JOUR 6 : ROQUE SAINT CHRISTOPHE - SAINT LEON SUR VEZERE - GROTTES DE LASCAUX

En matinée, direction « La Roque Saint-Christophe ». Le plus grand site troglodytique d'occident (1km de long) s'étageant sur 5 niveaux, habité de la préhistoire à la fin de la Renaissance. On y découvre les habitations de nos ancêtres. Continuation vers la vallée de la Vézère. Découverte de St-Leon sur Vézère, classé parmi les plus beaux villages de France, il a le charme typique et l'authenticité des

villages médiévaux du Périgord Noir, Dans l'après-midi, visite de la grotte de Lascaux. Aujourd'hui, il s'agit de transmettre aux hommes un témoignage vieux de 17000 ans à travers une réplique complète et inédite pour une immersion unique dans l'émotion.

JOUR 7 : SARLAT ET SON MARCHÉ

Journée libre à Sarlat pour découverte de la ville et de son marché. De l'occupation des moines Bénédictins aux transformations des évêques du XIVe au XVIIIe siècle la cité historique de Sarlat est un témoignage exceptionnel d'architecture. La ville offre aujourd'hui cet héritage singulier grâce à une conservation chanceuse et des restaurations au fil des âges. Le Marché hebdomadaire de Sarlat est une institution.

JOUR 8 : Après le petit déjeuner, retour direct vers la Belgique.

HÔTEL RESTAURANT LE MEYSSET ***

L'hôtel est situé sur les hauteurs de Sarlat avec une vue panoramique sur les deux vallées et à proximité de la cité médiévale. Toutes les chambres sont confortables et récemment rénovées.

Le restaurant propose une cuisine raffinée avec des produits frais et locaux. Il met à votre disposition un parc de 1.3 hectares, une piscine chauffée et une terrasse panoramique afin que vous passiez un séjour reposant dans un cadre remarquable.



INCLUS

- Nuitée à l'hôtel Ibis de Limoges
- Séjour à l'hôtel Le Meysset***
- Demi pension du 1er jour au soir et 8ème jour matin
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Visite guidée de Limoges
- Promenade en Gabares
- Entrée aux jardins d'Eyrignac
- Entrée au gouffre de Padirac
- Entrée à la grotte de Lascaux
- Entrée Roque St Christophe
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme



LA VENDÉE ET LE PUY DU FOU



25/07 - 01/08/2023

8 jours / 7 nuits



PC 1349 € Sup. ch. ind. : 220 €

Assurance annulation et assistance : 72 €



INCLUS

- Séjour à l'hôtel Le Moulin Neuf***
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Pension complète du 1er jour soir au 8ème jour matin
- Apéritif de bienvenue
- Entrées des musées et visites prévues au programme
- Entrée au Parc du Puy du Fou et à la Cinéscénie
- Guide accompagnateur local
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme

Des paysages d'exception et des monuments historiques, la Vendée bénéficie d'un ensoleillement remarquable, elle conjugue à merveille détente, loisirs et découverte. Ses stations balnéaires réputées et ses longues plages de sable qui s'étirent le long de la cote atlantique ont vraiment de quoi ravir les amateurs de « Farniente ». Outre ces atouts, ces îles au patrimoine préservé, le marais poitevin propice aux promenades en barque, les trésors d'architecture, et le célèbre parc d'attractions : le « Puy du Fou », en font une destination prisée.



JOUR 1 : Départ Malmedy 6h00, Eupen 6h30 en direction de Namur, Mons, Paris, Le Mans, Angers, Chantonnay, installation à l'hôtel, apéritif de bienvenue et repas du soir.

JOUR 2 : PUY DU FOU

Vous passerez une journée inoubliable où vous traverserez les siècles, de l'époque gallo-romaine à la Belle Epoque en passant par le Moyen-Âge et le XVIIIème siècle. Chaque zone restitue avec exactitude l'atmosphère historique et les coutumes de chaque période : décors très réalistes, spectacles vivants, costumes d'époque... La Cinéscénie du Puy Du Fou : Voyager dans le temps ! Du Moyen-Âge à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, vous allez vivre près de deux heures d'émotions intenses et 700 ans d'histoire racontés dans une fresque géante sur une des plus grandes scènes de France pour un fabuleux spectacle.

JOUR 3 : HISTORIAL DE VENDEE

Matinée libre, repas de midi à l'hôtel. Ensuite, vous partirez pour la visite de l'Historial de la Vendée, musée à l'architecture hors du commun où les technologies de pointes sont au service de l'histoire, un véritable voyage dans le temps.

JOUR 4 : LA ROCHELLE

Visite de l'Aquarium de La Rochelle, une incroyable rencontre avec l'univers sous-marin : il offre une exploration de la faune et de la flore des mers et des océans du monde. Repas de midi. Après-midi libre dans La Rochelle pour une promenade sur le Vieux Port, tracé au XIIIe siècle et fortifié depuis son origine. Porte océane et cité fortifiée, dotée d'une histoire prestigieuse, La Rochelle a bâti toute sa splendeur autour de l'océan.

JOUR 5 : LOGIS DE LA CHABOTTERIE, LE MARAIS POITEVIN

Le Logis de la Chabotterie, haut-lieu de la guerre de Vendée, il fut le cadre de l'arrestation du général Charette : animations sonores et scènes reconstituées pour revivre les grandes heures du soulèvement vendéen. Repas de midi à l'hôtel. Balade en barque dans le Marais Poitevin, pour découvrir la magie de la Venise Verte, qui vit au rythme de ses dizaines de kilomètres de canaux empruntés par les maraîchins sur des « plates » qu'ils manient à l'aide de leurs « pigouilles ».

JOUR 6 : CÔTE DE LUMIÈRE - SAINT HILAIRE DE RIEZ - SAINT GILLES CROIX DE VIE - SABLES D'OLONNE

Départ pour Saint Hilaire de Riez, visite de l'Ecomusée de la Bourrine du Bois Juquaud : un ensemble authentique de maisons couvertes de roseaux qui témoignent de la vie dans le marais breton vendéen du début du siècle dernier. Passage par St Gilles Croix de Vie, station balnéaire qui a conservé son ambiance de village de

pêcheurs. Repas de midi. Continuation vers les Sables d'Olonne, la Perle de la Côte de Lumière. Visite du Musée du Coquillage et de sa collection unique en Europe de 45 000 coquillages du monde entier aux formes et aux couleurs extraordinaires.

JOUR 7 : MARAIS BRETON VENDEEN, NOIRMOUTIER

Départ pour le Marais breton vendéen qui s'étend sur 45 000 ha de canaux, de prairies humides et de polders uniques en France. Vous y découvrirez des étiers qui drainent le marais, ces petits canaux par lesquels les marais salants et mer communiquent, ainsi que 4 ports d'échouage, dont le Port du Bec avec visite d'un parc ostréicole, dégustation d'huîtres. Ensuite, direction Noirmoutier pour le repas de midi suivi d'une visite guidée de Noirmoutier en l'île. Temps libre et retour à l'hôtel.

JOUR 8 : Après le petit déjeuner, retour direct vers la Belgique.

HÔTEL LE MOULIN NEUF ***

Au calme dans un cadre de verdure, face au lac de Chantonnay, l'hôtel le Moulin Neuf est situé au cœur de la Vendée. Toutes les chambres sont équipées de bain/douche, WC, téléphone, TV. L'hôtel met à votre disposition une piscine couverte et un sauna.



HONFLEUR – NORMANDIE



03 – 07/09/2023

5 jours / 4 nuits



DP 799 € Sup. ch. ind. : 260 €

Assurance annulation et assistance : 45 €

Ce voyage vous enchantera. Les ruines des cités martyres n'ont pas diminué l'attrait de ce coin de France. Vous découvrirez les vestiges d'une haute culture dont témoignent tant d'abbayes, cathédrales et châteaux.

Mais la Normandie reste avant tout la région des gourmets.

Séjour à Honfleur : la situation privilégiée de Honfleur aux Portes d'Auge et de la Côte Fleurie vous offre un lieu de séjour idéal. A la fois port de pêche, de commerce et de plaisance, la villa a su mettre en valeur un riche patrimoine historique et artistique.

JOUR 1 : Départ 07h00 Malmedy, Eupen 07h30 en direction de Liège, Namur, Mons, Amiens, temps libre pour visite de la ville et repas de midi. Continuation vers Honfleur.

JOUR 2 : TROUVILLE - DEAUVILLE - HONFLEUR

Départ en direction de Trouville qui doit sa réputation au charme de son port de pêche, à la beauté de sa longue plage de sable fin et à la richesse de son patrimoine architectural. Continuation vers Deauville, station balnéaire de renommée internationale qui vous assure un dépaysement total avec sa plage de sable fin, bordée par ses symboliques parasols multicolores et ses célèbres planches et ses magnifiques villas datant du début du XXe siècle. Après-midi libre pour la découverte de Honfleur.

JOUR 3 : MUSEE DU DEBARQUEMENT ET CIMETIERE AMERICAIN D'OMAHA BEACH

Départ par la Côte de Nacre en passant par les célèbres plages du débarquement, Juno Beach, Gold Beach, ... Arrêt à Arromanches pour la visite du musée du débarquement. Continuation vers Longues sur Mer.

Temps libre sur le site des Batteries où la puissante batterie allemande fut réduite au silence le 06 juin 1944. Visite du cimetière militaire américain d'Omaha Beach, la plus grande Nécropole alliée en Normandie. Poursuite jusqu'à la Pointe du Hoc.



JOUR 4 : ETRETAT ET PALAIS BENE-DICTINE DE FECAMP

Départ pour la côte d'Albâtre qui doit son nom aux 140 kms de falaises crayeuses comprises entre l'Estuaire de la Seine et celui de la Somme. C'est à Etretat que ces falaises sont les plus pittoresques : elles surprennent par leur verticalité et par une beauté sauvage.

Continuation vers Fécamp, ville authentique et au charme naturel. Temps libre. Visite du palais Bénédicte, incroyables édifice de style Renaissance où Alexandre le Grand, créateur de la distillerie Bénédicte, invente la célèbre liqueur du même nom. Dégustation. Retour à l'hôtel et repas du soir.

JOUR 5 : ROUEN

Départ pour la traversée de la Seine au Pont de Tancarville et trajet direct jusqu'à Rouen, véritable ville-musée

avec ses belles maisons à pans de bois, ses ruelles pavées et ses églises gothiques. Visite guidée de la ville en petit train touristique. Retour direct vers la Belgique.

HÔTEL ANTARES

Situé à proximité du centre ville d'Honfleur et à 2 km du port. L'hôtel met à votre disposition un centre de bien être avec une piscine intérieure, un hammam, un sauna. Toutes les chambres sont équipées de bain/douche, WC et TV.



INCLUS

- Séjour à l'hôtel Antares***
- Demi-pension
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Entrée au musée d'Arromanches
- Visite du palais Bénédicte avec dégustation de liqueur
- Visite guidée de Rouen en petit train touristique
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme

MORZINE - HAUTE-SAVOIE



18 - 25/07/2023

8 jours / 7 nuits



DP 1399 € Sup. ch. ind. : 269 €

Assurance annulation et assistance : 72€



INCLUS

- Séjour à l'hôtel Le petit Dru****
- Demi-pension du 1er jour soir au 8e jour matin
- 5 repas de midi
- Entrée au musée du Col du Saint Bernard
- Entrée au musée Alpin
- Dégustation dans une fromagerie
- Entrée au Swiss Vapeur Parc
- Guide accompagnateur local
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme



-20 €

pour les réservations avant le 17/03/2023

JOUR 1 : Départ d'Eupen, Malmedy en direction du Luxembourg, Metz, Nancy, Langres, Dijon. Temps libre pour le repas de midi. Continuation vers Bourg en Bresse, Morzine. Arrivée à l'hôtel et repas du soir.

JOUR 2 : MARCHÉ DE PAYS - LAC DE MONTRIOND - LES LINDARETS - AVORIAZ

Matinée libre pour profiter des installations de l'hôtel ou pour se promener dans Morzine. Découverte du marché de Morzine. Repas de midi à l'hôtel. Dans l'après-midi, excursion au Lac de Montriond, troisième lac de Haute Savoie avec son cadre insolite entre cascades, falaises et conifères. Découverte des Lindarets, le « village aux chèvres » où vit un troupeau de quarante chèvres. Découverte d'Avoriaz, fameuse station de sports d'hiver réputée pour son audace architecturale créée en 1960 dans un site d'exception.

JOUR 3 : LE LAC DES MINES D'OR - EVIAN LES BAINS

Promenade au Lac des Mines d'Or qui tire son nom des anciennes recherches minières dans la seconde moitié du XIXe siècle par quelques pionniers. C'est un très joli lac serti dans un écrin de montagnes et de forêts qui forment un décor somptueux. Repas de midi en cours d'excursion.

Dans l'après-midi, départ pour Evian les Bains, ville d'eau de notoriété internationale, construite en amphithéâtre sur la rive sud du lac Léman et adossée au massif du Chablais. Berceau de l'eau minérale naturelle connue dans le monde entier, Evian a su préserver un patrimoine historique architectural très riche.

JOUR 4 : MORZINE ET YVOIRE - PORTES DU SOLEIL À LA CITÉ MÉDIÉVALE AU BORD DU LÉMAN

Découverte de Morzine : village de montagne typique avec ses maisons haut-savoyardes traditionnelles au cœur du fabuleux domaine des Portes du Soleil, entre Léman et le Mont-Blanc. Repas de midi à l'hôtel. Dans l'après-midi, excursion à Yvoire, village médiéval au patrimoine architectural intact, avec ses rues, ses places fleuries et sa ceinture de remparts. Situé sur une pointe avancée dans le Léman, il offre un magnifique panorama sur le lac.

JOUR 5 : DÉCOUVERTE DU COL DE GRAND SAINT BERNARD

Départ à la découverte du Col du Grand Saint Bernard. Arrêt pour la visite du Musée de l'hospice du Grand Saint Bernard. Après avoir vu les célèbres chiens dans leur chenil, visitez le musée situé en face de l'Hospice. Une présentation attrayante vous permet de découvrir l'histoire du col, depuis les cultes de l'Antiquité jusqu'à l'hospitalité d'aujourd'hui. Repas de midi libre. La visite se poursuit avec la découverte de l'exposition estivale en cours.

JOUR 6 : PRAZ DE LYS SOMMAND - CHAMONIX - MONT BLANC

Excursion au Praz de Lys Sommand, village authentique dans un décor magnifique, splendides panoramas sur les vallées et les sommets avoisinants. Barbecue organisé par l'hôtel au bord du lac des Gaillants face au Mont Blanc. Dans l'après-midi, visite de Chamonix, haut lieu de l'alpinisme et authentique village de montagne. Visite du Musée Alpin installé dans l'ancien « Chamonix

Palace » construit au début du XXe siècle pour découvrir l'histoire de la cité chamoniarde. Temps libre pour découverte de la ville.

JOUR 7 : FROMAGERIE TRADITIONNELLE - MONTRÉUX, LE CHARME DES TRAINS À VAPEUR

Visite d'une fromagerie artisanale pour découvrir le savoir-faire incomparable et les méthodes de production ancestrales qui font de la tradition des fromages une partie intégrante du patrimoine vivant de la Haute Savoie. Dégustation gourmande pour se régaler des saveurs des spécialités haut-savoyardes. Repas de midi en cours d'excursion. Dans l'après-midi, excursions en à Montréux, situé en Suisse, la perle de la Riviera vaudoise. Ensuite, découverte de la Suisse miniature avec le Swiss Vapeur Parc, l'un des plus prestigieux chemins de fer miniature d'Europe aménagé sur 17 000 m² dans un parc verdoyant avec plus d'une dizaine de locomotives à vapeur.

JOUR 8 : Après le petit déjeuner, retour direct vers la Belgique.

.....

HÔTEL **** LE PETIT DRU

Situé entre le lac Léman et le Mont-Blanc, au cœur de Morzine, authentique village savoyard. Toutes les chambres sont équipées de bain/douche, wc, tv, accès wifi, téléphone, sèche cheveux. L'hôtel dispose de deux ascenseurs. Accès direct au village. Le restaurant vous propose une cuisine de terroir à base de produits frais de la région, plats traditionnels et spécialités savoyardes. Equipements : sauna, jacuzzi, piscine chauffée.



ILE DE RE - CHARENTE MARITIME



24/09 - 01/10/2023

8 jours/7 nuits



DP 1549 €

Sup. ch. ind. : 499 €

Assurance annulation et assistance : 72€

Avec sa nature précieuse, l'île de Ré est une terre riche en contrastes. Site naturel, espaces protégés, et environnement exceptionnel à la luminosité si particulière, l'île de Ré vous invite à la découverte du bien vivre. Dotée d'un patrimoine architectural, historique, naturel et gastronomique, elle vous propose un lieu de vacances riche et diversifié.

JOUR 1 : Départ 06h00 Malmedy, Eupen 06h30, en direction de Mons, Paris, Orléans, Poitiers, La Palmyre, La Rochelle, Ile de Ré. Installation à l'hôtel plaisir, apéritif de bienvenue et repas du soir.

JOUR 2 : FLOTTE EN RE ET SAINT CLEMENT DES BALEINES

En matinée, départ pour la visite guidée de la Flotte en Ré, passage par l'Abbaye des Châteliers. Temps libre pour découverte de la ville et du marché. Repas de midi libre libre sur le port de la Flotte. Continuation en direction de Saint Clément des Baleines, village composé de six hameaux à l'extrémité occidentale de l'île de Ré. Dominé par le Phare des Baleines, le village s'étend entre la Côte Sauvage et la grande plage de sable fin de la Conche. Possibilité de réaliser l'ascension du phare (257 marches).

JOUR 3 : VISITE DE CAVE ET DEGUSTATION DE VIN

En matinée, départ pour la visite de la cave vinicole. Dégustation de Pineau, Cognac, vins de l'île de Ré et produits du terroir Réthais. Repas de midi libre. Temps libre pour découverte personnelle.

JOUR 4 : LA ROCHELLE

Matinée libre. Repas de midi à l'hôtel. Ensuite, départ en direction de La Rochelle. Visite guidée de la vieille ville et du port. Découverte des recoins de cette ville pleine de charme et de ses détails architecturaux. Repas du soir sur le Port de La Rochelle. Repas du soir sur le port de la Rochelle.

JOUR 5 : MARAIS SALANTS ET SAINT MARTIN DE RE

Départ en direction de Loix. Visite des marais salants par un artisan saunier et dégustation des plantes du marais. Ensuite, départ pour le port de Saint Martin de ré. Repas de midi libre sur le port. Visite guidée de Saint Martin de Ré, ville portuaire de 2300 âmes, entourée de remparts édifiés par Vauban, dessinant une étoile et renfermant une imposante citadelle.

JOUR 6 : ILED AIX

Après le petit déjeuner, embarquement à bord d'un bateau pour l'île d'Aix en passant par Fort Boyard. Visite commentée de l'île en calèche. Micro territoire classé site naturel remarquable, où l'on n'y circule qu'à pied : marais, forêt, vignes, criques de sable, falaises, plages, une belle diversité de paysages, encore sauvages et un patrimoine exceptionnel sont à découvrir. Repas de midi et après-midi libres.

JOUR 7 : MARENNES OLERON ET CITADELLE DU CHATEAU D'OLERON

En matinée, départ pour Marennes Oléron. Visite guidée de la cité de l'huître avec apprentissage de l'ouverture d'huîtres et dégustation. Située au cœur du bassin Marennes Oléron, sur le chenal de la Cayenne, la cité de l'huître vous fera découvrir et partager les sensations et les saveurs d'un terroir exceptionnel. Repas de midi libre. Dans l'après-midi, visite de la Citadelle du Château d'Oléron.

Jour 8 : Après le petit-déjeuner, retour direct vers la Belgique.



HÔTEL Plaisir

L'hôtel, à 50m de la plage, se situe au cœur du petit village balnéaire, Le Bois Plage en Ré, où se partagent luminosité de la côte et douceur ombragée de ses pinèdes. Le Village est entouré de forêt et bordé d'immenses plages de sable blanc et fin. L'hôtel se compose de 18 chambres de plain-pied avec terrasses privatives.

Il met à votre disposition un restaurant gastronomique haut de gamme, un spa avec sauna, hammam, jacuzzi, une piscine extérieur chauffée (en saison et selon conditions climatiques), possibilité de locations de vélos. Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bain semi ouverte, wc séparé, TV, climatisation, WIFI.



INCLUS

- Séjour à l'hôtel Plaisir****
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Demi-pension
- Visite guidée de La Flotte
- Visite et dégustation dans une cave vinicole
- Visite guidée de la vieille ville de la Rochelle
- Visite des marais salants et dégustation de plantes
- Visite guidée de Saint Martin de Ré
- Croisière vers l'île d'Aix
- Visite en calèche de l'île d'Aix
- Visite d'un site ostréicole, ouverture et dégustation d'huîtres
- Guide accompagnateur local
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme



-20 €

pour les réservations avant le 26/05/2023



BERLIN – POSTDAM



08 - 12/10/2023

5 jours / 4 nuits



LPD 799 €

Sup. ch. ind. : 349 €

Assurance annulation et assistance : 45€



INCLUS

- Séjour à l'hôtel H4 Alexanderplatz****
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Un repas du soir
- Visite guidée de Berlin
- Entrée au château Sans Soucis et visite avec audio-guides
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme

Berlin, la capitale allemande, séduit par l'extraordinaire diversité de ses curiosités touristiques, par sa richesse culturelle et par un style de vie à la fois dynamique et décontracté. Les curiosités de Berlin racontent l'histoire de toute une nation, de la porte de Brandebourg à la Chancellerie. On trouve aussi dans la capitale tous les grands bâtiments gouvernementaux, en particulier le Reichstag historique, siège du Parlement allemand.

Réputée pour ses châteaux et palais célèbres, la merveilleuse localité de Potsdam mérite qu'on s'y attarde. Située au sud-ouest de Berlin, elle compte une multitude d'infrastructures dont certains sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

JOUR 1 : Départ 07h00 Malmedy, Eupen 07h30 en direction d'Aix-la-Chapelle, Cologne, Hanover, Magdeburg, Potsdam, Berlin. Repas du soir à l'hôtel. Soirée libre.

JOURS 2 ET 3: VISITE DE BERLIN

Journées entières consacrées à la visite de la ville. Une visite guidée vous permettra de découvrir Berlin : l'Alexanderplatz, l'avenue Unter den Linden, le Gendarmenmarkt, le Check Point Charlie, le Centre de Documentation de la Bernauerstrasse, la Porte de Brandebourg, le nouveau Quartier Gouvernemental, la Colonne de la Victoire, ...

JOUR 4: POSTDAM

Postdam, magnifique ville qui occupe un cadre naturel privilégié au milieu des bras de la Havel de canaux et de lacs. Visite du merveilleux château de Sans Soucis : ce superbe château datant du 18e siècle, inspiré du style « tudor », était la résidence d'été du roi Frédéric le Grand. Vous aurez l'occasion de visiter le nouveau Palais avec son admirable parc. L'après-midi, temps libre pour découverte personnelle de Postdam.



JOUR 5 : Après le petit-déjeuner, retour direct vers la Belgique.



.....

H4 HÔTEL Berlin Alexanderplatz ****

Situé en plein cœur de la capitale allemande, à proximité directe de nombreuses attractions touristiques telles que la Porte de Brandebourg, le Reichstag, ...

Toutes les chambres sont équipées de bain/douche, WC, téléphone, TV.

AU CŒUR DE 4 PAYS



03 - 08/08/2023

6 jours / 5 nuits



PC 989 €

Sup. ch. ind. : 155 €

Assurance annulation et assistance : 54€

Ce circuit vous emmène à la découverte de 4 pays : clin d'œil entre l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et l'Allemagne. La beauté et la variété des paysages sont exceptionnelles. Découvrez les différentes richesses, paysages, cultures de ces différents pays.



JOUR 1 : Départ d'Eupen 6h30, Malmedy 7h00 en direction de Trier, Kaiserslautern, Karlsruhe, Stuttgart, Ulm, Feldkirch. Accueil à l'hôtel Weisses Kreuz, apéritif de bienvenue et repas du soir.

JOUR 2 : FELDKIRCH - APPENZEL
Départ en direction de Feldkirch. Visite du musée du château, qui vous donnera une idée des usages et coutumes de l'époque. Repas de midi à l'hôtel. L'après-midi, découverte de la région d'Appenzel en Suisse en empruntant de jolies routes forestières avec une vue incroyable sur les Alpes. Visite de la distillerie Ebnetter à Appenzel où vous pourrez goûter l'eau de vie produite à base de 42 herbes. Retour par la vallée du Rhin.

JOUR 3 : LAC DE CONSTANCE - LINDAU - MAINAU

Vous savourerez cette journée au bord du lac de Constance. Vous partirez tout d'abord vers Bregenz, ville autrichienne principale du Vorarlberg connue pour son festival d'été. Vous

longerez ensuite la Rive Autrichienne pour rejoindre Lindau, ville de Bavière en Allemagne. Vous serez ici conquis par la partie de l'île, piétonne, le port et ses fresques. Repas de midi à Meersburg.

Vous prendrez ensuite le ferry pour arriver à Constance. Visite de l'île de Mainau, qui est un véritable paradis pour les amateurs de nature et de jardin. Tour panoramique de Constance.

JOUR 4 : TRAIN DE LA RHÉTIQUE - SAINT MORITZ

Vous passerez la journée dans le canton des Grisons, le canton le plus grand de Suisse avec ses 150 vallées. Vous partirez en car vers le village typique d'Heidi, Maienfeld, puis entamerez l'ascension du col de Julier à 2284 m d'altitude pour atteindre Saint Moritz, la Reine des Alpes. Vous prendrez alors le train de la Rhétique et son célèbre parcours du Glacier Express pour rejoindre Tiefencastel où vous prendrez le repas de midi. Vous repartirez ensuite vers le Liechtenstein pour rejoindre Vaduz, la capitale de la

principauté. Tour en petit train pour visiter la ville.

JOUR 5 : COLS DE FLEXEN ET HOCHTANNBERG - FORÊT DE BREGENZ

Vous franchirez le col de Flexen (1773 m) pour rejoindre les stations de sports d'hiver que sont Zürs et Lech où de nombreuses familles célèbres passent leurs vacances. Vous prendrez ensuite la route du col du Hochtannberg (1676m) pour atteindre Warth avant de redescendre en forêt de Bregenz où vous dégusterez un fromage de montagne.

Repas de midi à Bezaus. Vous repartirez en direction de Schwarzenberg, village typique de la région de Bregenz au centre très typique. Vous admirerez notamment l'église baroque. La descente du col du Bödele vous offrira une belle vue sur le lac de Constance pour le retour vers l'hôtel.

JOUR 6 : Après le petit déjeuner, retour direct vers la Belgique.

HÔTEL WEISSES KREUZ

Situé à Feldkirch, l'hôtel Weisses Kreuz vous accueille dans une atmosphère chaleureuse et familial.

Toutes les chambres décorées avec charme sont équipées de bain/douche, WC, téléphone, TV.



INCLUS

- Séjour à l'hôtel Weisses Kreuz****
- Petit-déjeuner sous forme de buffet
- Pension complète du 1er jour soir au 6e jour matin
- Apéritif de bienvenue
- Entrée à l'île de Mainau
- Ferry de Meersburg à Constance
- Entrée au Musée du Château de Feldkirch
- Dégustation d'eau de vie
- Train de la rhétique
- Tour en petit train à Vaduz
- Dégustation de fromage en forêt de Bregenz
- Guide accompagnateur pour les excursions programmées
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme



LA DESCENTE DES ALPAGES TRANSHUMANCE



19 - 24/09/2023

6 jours / 5 nuits



INCLUS

- Séjour dans un hôtel 4*
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Demi-pension sous forme de menus 3 services
- 3 repas de midi
- Promenade en petit train à vapeur avec schnaps et musique de Jenbach à Mayrhofen
- Visite des chutes de Krimml
- Visite guidée de la cristallerie Kisslinger
- Visite guidée d'Innsbruck
- Promenade en bateau sur le lac Achensee
- Visite guidée d'une ferme typique avec dégustation de produits locaux
- Participation à la fête de la transhumance (pourrait être écourtée ou annulée selon les conditions climatiques)
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme
- Boissons



DP 999 €

Sup. ch. ind. : 99 €

Assurance annulation et assistance : 54€

Au Tyrol, l'automne ne serait pas l'automne sans la transhumance. Et lorsque le bétail redescend dans la vallée pour retrouver l'étable, la tradition veut que cela soit célébré lors de nombreuses fêtes. Les habitants du village sont en costume traditionnel et fêtent le retour des troupeaux avec de la musique, mais aussi avec un marché paysan. Découvrez cette tradition alpine qui est pratiquée depuis des siècles et participez à la fête conviviale du village !

JOUR 1 : Départ d'Eupen à 06h30, de Malmedy à 07h00 en direction de Saint Vith, Mayence, Stuttgart, Munich, Alpes de Kitzbühl. Installation à l'hôtel et repas du soir.

JOUR 2 : PROMENADE EN TRAIN À VAPEUR ET CHUTES DE KRIMML
Départ pour une promenade en petit train à vapeur de Jenbach à Mayrhofen au son d'un accordéon et avec la dégustation d'un verre de schnaps autrichien. Repas de midi durant l'excursion. Visite des chutes de Krimml (par le col du Gerlos). Ces chutes sont considérées comme les plus hautes d'Europe Centrale en plein cœur du parc national des « Hohe Tauern » et font ainsi partie des curiosités les plus visitées du massif des Alpes.

JOUR 3 : RATTENBERG, ALPBACH ET INNSBRUCK

Départ pour la visite libre de Rattenberg. Avec seulement 400 habitants, Rattenberg est la plus petite ville d'Autriche où l'art du soufflage et de l'affinage du verre est exercé depuis deux siècles. Visite guidée d'une cristallerie. Ensuite, visite libre du village pittoresque d'Alpbach, réputé pour être un des plus jolis et des plus fleuris du Tyrol. Repas de midi durant l'excursion. Continuation vers Innsbruck, la capitale du Tyrol entourée des hautes Alpes est divisée par le fleuve Inn. Visite guidée de la vieille ville en passant par le célèbre petit toit d'or, et le tremplin olympique (entrée non incluse) qui surplombe la ville.



JOUR 4 : LE LAC ACHENSEE ET VISITE D'UNE FERME TRADITIONNELLE

Départ pour l'excursion au lac Achensee, le plus grand lac du Tyrol niché dans une vallée séparant les massifs du Karlwendel et du Rofan. Lors d'une promenade en bateau d'Achenkirch à Pertisau, vous pourrez admirer le paysage unique qui se caractérise par l'alliance exceptionnelle des montagnes et des lacs. Repas de midi durant l'excursion.

L'après-midi, visite guidée de la ferme Müllnerhof, datant du XVIIIe siècle et abritant le plus grand abreuvoir en bois du monde. La visite se termine par une dégustation de produits locaux.

JOUR 5 : TRANSHUMANCE

Aujourd'hui, votre journée sera consacrée à la fête de la transhumance, une des plus belles traditions du Tyrol. Pour fêter le retour des alpages des troupeaux des vaches joliment décorées de fleurs défilent dans le village.

Dans une ambiance de fête, vous pourrez savourer les spécialités locales proposées sur les différents stands. Repas de midi libre sur place. (La Fête de la Transhumance pourrait être écourtée ou annulée selon les conditions climatiques !)

JOUR 6 : Après le petit-déjeuner, retour direct vers la Belgique.



ALSACE ET ROYAL PALACE



26 - 28/11/2023

3 jours / 2 nuits



DP 474 €

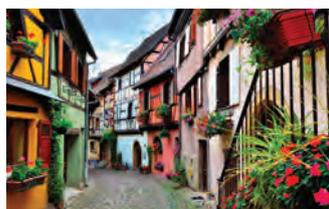
Sup. ch. ind. : 65 €

Assurance annulation et assistance : 27 €

L'Alsace propose aux touristes plus d'émerveillement, d'émotion, de distraction qu'une autre destination à cette période de l'année. Marchés de Noël, illuminations des villes et des villages, spectacles, concerts et expositions : le dépaysement est total ! Plus de 35 marchés de Noël proposent des décorations, jouets, objets artisanaux, confiseries et gâteaux de Noël.

JOUR 1 : Départ Eupen 6h30, Malmedy 7h00. En direction d'Arlon, Metz, Kirrwiller. Nous vous emmènerons vivre un spectacle haut en couleur au Royal Palace à Kirrwiller : déjeuner dansant suivi d'un tourbillon entraînant de musiques, de paillettes et l'incroyable beauté des costumes. Vous serez fasciné par les danses synchronisées. C'est la fête sur scène, un triomphe pour un voyage dans le temps. Continuation jusque Eguisheim. Installation à l'hôtel. Repas du soir et temps libre pour découverte de la ville et du marché de Noël.

JOUR 2 : Après le petit déjeuner, temps libre pour la visite d'Eguisheim, une petite localité proche de Colmar, qui se réclame être le berceau du vignoble alsacien. Une étape incontournable lors de votre séjour en Alsace ! En fin de matinée, dégustation de vins. Ensuite, départ pour Colmar. Repas de midi dans une brasserie pour la dégustation d'une traditionnelle choucroute. Ensuite, temps libre pour la visite de Colmar et son marché de Noël. La vieille ville s'illumine tel un décor de théâtre à la nuit tombée subliment son patrimoine et d'innombrables détails architecturaux. Sur la Place des Dominicains, près de 70 magnifiques maisonnettes sont nichées autour de l'Eglise des Dominicains, un incontournable de la ville.



JOUR 3 : Journée libre à Strasbourg. L'ambiance qui règne à Strasbourg est unique, exceptionnelle. C'est surtout en fin d'après-midi, lorsque la ville s'installe dans son écrin bleu nuit, que les vitrines brillent, les décorations embellissent les façades, les odeurs d'épices rappellent des souvenirs d'enfance, les chants de Noël résonnent du fond des églises, crèches et animations mettent chacun de bonne humeur. En fin de journée, retour direct.



INCLUS

- Logement à l'hôtel « Ferme du Pape » *** à Eguisheim
- Demi-pension
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Déjeuner dansant suivi d'un show haut en couleur au Royal Palace à Kirrwiller
- Dégustation de vins
- Repas de midi (choucroute) dans une brasserie à Colmar
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme



FÉÉRIE DE NOËL PARIS

03 - 04/12/2023

2 jours / 1 nuit



LPD 229 €

Sup. ch. ind. : 59 €

Assurance annulation et assistance : 18 €

Quoi de plus beau que Paris en fin d'année ? Cette année, prenez le temps de vous balader dans les rues et quartiers de la capitale qui s'habillent aux couleurs de Noël, laissez-vous emporter par la féerie des illuminations.



JOUR 1 : Départ Eupen 6h30, Malmedy 7h00, en direction de Paris. Dès votre arrivée, temps libre pour découverte individuelle de la ville. En fin d'après-midi, tour de ville en autocar, afin d'admirer les incroyables illuminations de la ville. Vous pourrez admirer les plus célèbres sites, y compris la tour Eiffel, les Champs-Élysées et le musée du Louvre, tous illuminés et étincelants. Une façon inoubliable de découvrir Paris ! En début de soirée, installation à l'hôtel. Repas du soir et soirée libre.

JOUR 2 : Journée libre vous permettant de visiter les musées de votre choix, ou de faire du shopping dans les rues scintillantes de Paris. Nous vous invitons également à flâner du côté des Galeries Lafayette, dont les vitrines s'animent le temps des fêtes. En fin d'après-midi, retour direct.



INCLUS

- Logement dans un hôtel au centre de Paris
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Tour de ville en autocar
- Taxes de séjour



AMBIANCE DE FÊTE AMSTERDAM



MARCHÉ DE NOËL STUTTGART



28 - 29/12/2023

2 jours / 1 nuit



DP 199 €

Sup. ch. ind. : 30 €

Assurance annulation et assistance : 18 €

Amsterdam est l'une des villes les plus extraordinaires d'Europe, avec ses canaux et ses musées mondialement célèbres. La capitale des Pays-Bas offre de multiples curiosités, quartiers historiques, ...En période de Noël, Amsterdam se trame de décorations féériques et d'illuminations, afin de vous emporter dans une ambiance de fête.

JOUR 1 : Départ Malmédy 6h30, Eupen 7h00 en direction de Maastricht, Eindhoven. Arrivée à Amsterdam. Temps libre pour le repas de midi. L'après-midi, visite guidée de la ville. Après la visite, temps libre pour flâner au gré de vos envies. Installation à l'hôtel Van der Valk et repas du soir.

JOUR 2 : journée libre pour découverte individuelle. En fin de journée, retour direct.



INCLUS

- Logement à l'hôtel Van der Valk Schiphol ****
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- 1 repas du soir
- Visite guidée d'Amsterdam
- Taxes de séjour

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme



HÔTEL VAN DER VALK SCHIPHOL ****

Hôtel de grand confort, toutes les chambres sont équipées de bain/douche, WC, téléphone et TV. L'hôtel dispose d'un centre de bien être et d'une piscine intérieure.

Le restaurant de l'hôtel vous propose une cuisine variée et de qualité.

10 - 12/12/2023

3 jours / 2 nuits



DP 389 €

Sup. ch. ind. : 95 €

Assurance annulation et assistance : 27 €

Stuttgart est la sixième plus grande ville d'Allemagne et est réputée pour son industrie de l'automobile et son architecture futuriste. Mercedes-Benz et Porsche y ont implanté leur siège et leur musée. Stuttgart lors de la saison de Noël est remplie de lumières et d'illuminations qui transmet une atmosphère chaleureuse.

JOUR 1 : Départ d'Eupen à 6h30, Malmédy 7h00, en direction de Ludwigsburg, Heilbronn, Ludwigsburg : ville baroque à l'atmosphère italienne au bord du Neckar. Temps libre pour le repas de midi. Après-midi, visite guidée du Château de Ludwigsburg, ce château compte parmi les plus grandes résidences baroques d'Europe. Ne manquez pas le marché de Noël, un des plus beaux d'Allemagne avec ses spectacles et ses concerts. En fin d'après-midi, départ pour Stuttgart, installation à l'hôtel et repas du soir.

JOUR 2 : Départ pour la visite guidée en autocar de Stuttgart, suivi d'une visite guidée pédestre. Vous découvrirez les principales curiosités : le « Altes Schloss » et le « Neues Schloss », la Schillerplatz ou encore le vieux-Stuttgart. Après midi libre, pour la découverte du marché de Noël de Stuttgart qui occupe le centre de la ville, avec plus de 250 chalets en bois offrant artisanat, nourriture et des gâteaux de Noël. Ne manquez pas les concerts de Noël qui ont lieu dans la cour du Vieux Château (Altes Schloss).

JOUR 3 : En matinée, visite du Musée Mercedes-Benz de Stuttgart, l'automobile inventée par Carl Benz en 1886. Plus de 160 véhicules de tous types sont exposés, ils vont des plus anciennes automobiles jamais construites aux voitures de course légendaires et aux véhicules de recherche futuristes. Temps libre pour le repas de midi. Ensuite, départ pour Speyer avec un dernier arrêt dans cette ancienne ville Impériale, avec sa célèbre cathédrale inscrite au patrimoine de l'Unesco.

Profitez pour découvrir son marché de Noël chaleureux. Retour direct.

HÔTEL MARITIM

Le Maritim Hotel Stuttgart est un élégant hôtel situé au calme dans le centre de Stuttgart, à 1 km de la rue commerçante Königstraße. L'établissement propose des chambres spacieuses équipées d'une télévision, d'une salle de bains élégante ainsi que d'une connexion Internet. Les restaurants Rôtisserie, Reuchlin ainsi que Liederhalle servent une cuisine internationale. Vous pourrez aussi prendre un verre au piano-bar.



INCLUS

- Logement à l'hôtel Maritim****
- Demi-pension
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Visite guidée du Château de Ludwigsburg
- Visite guidée de Stuttgart
- Entrée au musée Mercedes-Benz

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme



VIENNE AUX SENTEURS DE NOËL



20 - 23/11/2023

4 jours / 3 nuits



DP APD 899 € Sup. ch. ind. : 115 €

Assurance annulation : 6% du prix du voyage - Assurance annulation et assistance : 8% du prix du voyage

Pendant la période de l'Avent, les plus belles places de Vienne se transforment en marchés de Noël enchantés. Parmi les maisonnettes traditionnelles en bois, le temps semble s'arrêter et la magie de Noël prend toute son ampleur. Rien n'est plus féérique que de contempler les petits objets artisanaux en dégustant un bon verre de vin chaud. Avec pour toile de fond son cadre impérial omniprésent, Vienne est particulièrement attrayante en hiver et propose de magnifiques balades citadines.



JOUR 1 : Transfert vers l'aéroport, vol à destination de Vienne. Dès votre arrivée, tour de ville en autocar. Installation à l'hôtel et repas du soir.

JOUR 2 : Visite guidée pédestre de la ville. Après-midi, temps libre pour visite des différents marchés de Noël, ou pour ceux qui le souhaitent passer une après-midi plus calme, nous proposons une délicieuse pâtisserie dans un des célèbres « Kaffehäuser Demel ou Sacher ». Soirée libre ou possibilité d'assister à un concert-spectacle de valses de Strauss et de Mozart au Kursalon (Ticket catég. A à +/- 39€ pp).

JOUR 3 : Matinée consacrée à la visite de la Hofburg, de la collection de porcelaines et d'argenterie de la Cour et de la salle des trésors de Vienne, des Appartements Impériaux. L'après-midi, visite du château de Schönbrunn,

le « Versailles Autrichien », avec ses salles d'apparat impériales et ses splendides jardins. Découvrez le marché de Noël du Château, devant la façade du palais de l'impératrice Sissi, au pied d'un immense sapin lumineux, de jolies échoppes vous proposeront des objets artisanaux, des sucreries et des mets traditionnels. Le tout assorti d'un délicieux vin chaud et au milieu de concerts et d'une multitude d'activités.

JOUR 4 : Temps libre pour une visite approfondie de la ville ou pour flâner dans les rues commerçantes. Transfert vers l'aéroport de Vienne. Vol Retour.



HÔTEL Austria Trend Ananas Wien

L'établissement bénéficie d'un emplacement central. Les chambres de l'hôtel Ananas Wien combinent des éléments décoratifs de style rococo à des équipements modernes. Toutes les chambres disposent de la climatisation, d'une télévision, d'un minibar ainsi que d'une salle de bains pourvue d'un sèche-cheveux. Au café Johann Strauss, vous pourrez savourer un authentique café viennois.



INCLUS

- Logement à l'hôtel Austria Trend Ananas Wien ****
- 2 repas du soir (3 services)
- Petit déjeuner sous forme de buffet
- Tour de ville panoramique
- Entrée au château de Schönbrunn
- Visites guidées selon programme
- Tickets métro 72h
- Vols aller/retour
- Transferts aller-retour vers l'aéroport

NON INCLUS

- Entrées facultatives non mentionnées au programme
- Concert-spectacle de valses de Strauss et de Mozart au Kursalon (Ticket catég. B à +/- 65€ pp)

Prix sous réserve du tarif des vols/ fuel
Prix sur base de min. 20 pers.

Le programme peut être adapté suivant les horaires de vols.

Conditions générales de la Commission de Litiges Voyage pour les voyages à forfait

Article 1: Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux contrats de voyage à forfait réservés à partir du 1 juillet 2018 tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage

Article 2: Information de la part de l'organisateur et du détaillant avant la conclusion du contrat de voyage à forfait

2.1 L'organisateur ainsi que le détaillant communiquent au voyageur, avant qu'il ne soit lié par un contrat de voyage à forfait, les informations standard légalement prévues ainsi que les informations mentionnées ci-après dans le cas où elles s'appliquent au voyageur à forfait :

1° les caractéristiques principales des services de voyage :

a) la ou les destination(s), l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et le nombre de nuitées comprises ;

b) les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux et les dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances ; lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, le voyageur est informé de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) la situation, les principales caractéristiques et la catégorie de l'accommodation en vertu des règles du pays de destination ;

d) les repas fournis ;

e) les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le voyage à forfait ;

f) lorsque cela n'est pas clair, si les services de voyage seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe ;

g) la langue dans laquelle les autres services touristiques seront fournis ;

h) si le voyage est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite

2° le prix total du voyage à forfait et, s'il y a lieu, tous les coûts supplémentaires que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

3° les modalités de paiement

4° le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage à forfait et la date limite pour une éventuelle résiliation du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

5° des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires ;

6° la mention indiquant que le voyageur peut résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation ;

7° des informations sur les assurances annulation et les assurances assistance

2.2 Le professionnel veille à ce que le formulaire d'information standard approprié soit fourni au voyageur.

2.3 Les informations précontractuelles communiquées au voyageur font partie intégrante du contrat de voyage à forfait. Elles ne peuvent pas être modifiées, sauf par accord commun des parties contractantes.

Article 3: Information de la part du voyageur

3.1 La personne qui conclut le contrat de voyage à forfait doit fournir à l'organisateur et au détaillant tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.

3.2 Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour l'organisateur et / ou le détaillant, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4: Le contrat de voyage à forfait

4.1 Lors de la conclusion du contrat de voyage à forfait ou dans un délai raisonnable, l'organisateur ou s'il y a un détaillant, ce dernier, fournit au voyageur une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.

Le voyageur est en droit de demander un exemplaire papier si le contrat de voyage à forfait est conclu en la présence physique et simultanée des parties.

4.2 Le contrat de voyage à forfait ou sa confirmation reprend l'ensemble du contenu de la convention, qui inclut toutes les informations visées à l'article 2 et les informations suivantes :

1° les exigences particulières du voyageur que l'organisateur a acceptées ;

2° que l'organisateur est responsable pour la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat et qu'il a un devoir d'assistance ;

3° le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées ;

4° le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du représentant local de l'organisateur, ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur pour demander une aide si le voya-

geur est en difficulté ou pour se plaindre de toute non-conformité éventuelle ;

5° l'obligation pour le voyageur de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ;

6° des informations permettant d'établir un contact direct avec un mineur non accompagné ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour ;

7° des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes ;

8° des informations sur la Commission de Litiges Voyages et sur la plate-forme de règlement en ligne des litiges de l'UE ;

9° des informations sur le droit du voyageur de céder son contrat à un autre voyageur.

4.3 En temps utile avant le début du voyage à forfait, l'organisateur remet au voyageur :

1° les reçus,

2° les vouchers et billets nécessaires,

3° les informations sur l'heure prévue de départ et, s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement, les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Article 5: Le prix

5.1 Après la conclusion du contrat de voyage à forfait, les prix ne peuvent être majorés que si le contrat prévoit expressément cette possibilité.

Dans ce cas, le contrat de voyage à forfait précise de quelle manière la révision du prix est calculé.

Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution :

1° du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, ou

2° du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposés par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports, ou

3° des taux de change en rapport avec le voyage à forfait.

Si la possibilité d'une majoration est prévue, le voyageur a droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts visés ci-dessus.

5.2 Si la majoration du prix dépasse 8 % du prix total le voyageur peut résilier le contrat sans payer de frais de résiliation.

5.3 Une majoration du prix n'est possible que si l'organisateur la notifie avec une justification et un calcul, sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, et ce au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait.

5.4 En cas de diminution du prix, l'organisateur a le droit de déduire ses dépenses administratives du remboursement dû au voyageur. À la demande du voyageur, l'organisateur apporte la preuve de ces dépenses.

Article 6: Paiement du prix

6.1 Sauf convention expresse contraire, le voyageur paye, à titre d'acompte, à la conclusion du voyage à forfait, une fraction du prix total du voyage fixé dans les conditions particulières de voyage.

6.2 Sauf convention contraire le voyageur paye le solde du prix au plus tard un mois avant le départ.

6.3 Dans le cas où le voyageur, après avoir été mis en demeure, resterait en défaut de payer l'acompte ou le prix du voyage qui lui est dûment réclamé, l'organisateur et/ou le détaillant a le droit de résilier de plein droit le contrat qui le lie au voyageur et de mettre les frais à charge de celui-ci.

Article 7: Cession du contrat de voyage à forfait

7.1 Le voyageur peut céder le contrat de voyage à forfait à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat, à condition :

1° d'en informer l'organisateur et éventuellement le détaillant via un support durable comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, le plus rapidement possible et au plus tard 7 jours avant le début du voyage à forfait et

2° de supporter les frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

7.2 Celui qui cède le voyage à forfait et celui qui le reprend sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur informe celui qui cède le voyage des coûts de la cession.

Article 8: Autres modifications par le voyageur

L'organisateur et / ou le détaillant peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultant d'autres modifications demandées par celui-ci et acceptées par l'organisateur et/ou le détaillant.

Article 9: Modifications au contrat par l'organisateur avant le voyage

9.1 L'organisateur ne peut pas, avant le début du voyage à forfait, modifier unilatéralement les clauses du contrat de voyage à forfait autres que le prix à moins que :

1° l'organisateur ne se soit réservé ce droit dans le contrat, et

2° la modification ne soit mineure, et

3° l'organisateur n'en informe le voyageur sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.

9.2 Si, avant le début du voyage à forfait, l'organisateur se trouve contraint de modifier, de façon significative, une ou plusieurs des caractéristiques principales des services de voyage ou s'il ne peut

pas satisfaire aux exigences particulières du voyageur qui sont confirmées ou s'il propose d'augmenter le prix du forfait de plus de 8 %, il informe le voyageur :

1° des modifications proposées et de leurs répercussions sur le prix du forfait ;

2° du fait que si le voyageur pourra résilier le contrat sans payer de frais de résiliation, à moins qu'il n'accepte les modifications proposées

3° du délai dans lequel il doit communiquer sa décision à l'organisateur

4° du fait que si le voyageur n'a pas accepté expressément la modification proposée dans le délai visé il est automatiquement mis fin au contrat, et

5° s'il y a lieu, de l'alternative proposée ainsi que de son prix.

9.3 Lorsque les modifications du contrat de voyage à forfait ou le voyage à forfait de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage à forfait ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

9.4 Si le contrat de voyage à forfait est résilié conformément à l'article 9.2 et que le voyageur n'accepte pas d'autre forfait, l'organisateur rembourse tous les paiements effectués au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

Article 10: Résiliation par l'organisateur avant le voyage

10.1 L'organisateur peut résilier le contrat de voyage à forfait :

1° si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'organisateur notifie la résiliation du contrat au voyageur dans le délai fixé par le contrat, mais au plus tard :

a) vingt jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours ;

b) sept jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;

c) 48 heures avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours, ou

2° s'il est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résiliation du contrat au voyageur avant le début du voyage à forfait.

10.2 Dans ces cas l'organisateur rembourse le voyageur des paiements effectués pour le voyage à forfait, sans être tenu d'un dédommagement supplémentaire.

Article 11: Résiliation par le voyageur

11.1 Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à forfait à tout moment avant le début du voyage à forfait. Lorsque le voyageur résilie, il peut lui être demandé de payer à l'organisateur des frais de résiliation.

Le contrat de voyage à forfait peut stipuler des frais de résiliation standard, calculés en fonction de la date de résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyage concernés.

En l'absence de frais de résiliation standard, le montant des frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyage.

11.2 Le voyageur a le droit de résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation, si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ont des conséquences importantes sur l'exécution du voyage à forfait ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination.

En cas de résiliation du contrat de voyage à forfait en vertu du présent article, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués au titre du voyage à forfait mais pas à un dédommagement supplémentaire.

11.3 L'organisateur rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom endéans les quatorze jours, le cas échéant diminués des frais de résiliation.

Article 12: Non-conformité pendant le voyage

12.1 Le voyageur informe l'organisateur, sans retard de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat de voyage à forfait.

12.2 Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat de voyage à forfait, l'organisateur remédie à la non-conformité, sauf si cela :

1° est impossible, ou

2° entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité le voyageur a droit à une réduction de prix ou un dédommagement conformément à l'article 15.

12.3 Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires. Il n'est pas nécessaire que le voyageur précise un délai si l'organisateur refuse de remédier à la non-conformité ou si une solution immédiate est requise.

12.4 Lorsqu'une part importante des services de voyage ne peut être fournie comme prévu, l'organisateur propose, sans supplément de prix pour le voyageur, d'autres prestations, si possible de qualité

égale ou supérieure.

Lorsque les autres prestations proposées donnent lieu à un voyage à forfait de qualité inférieure, l'organisateur octroie au voyageur une réduction de prix appropriée.

Le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat de voyage à forfait ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

12.5 Lorsqu'une non-conformité perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur n'y remédie pas dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, ce dernier peut résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation et demander, le cas échéant, une réduction de prix et/ou un dédommagement.

Si le voyage à forfait comprend le transport de passagers, l'organisateur fournit également au voyageur le rapatriement.

S'il s'avère impossible de proposer d'autres prestations ou si le voyageur refuse les autres prestations proposées le voyageur a droit, s'il y a lieu, à une réduction de prix et/ou à un dédommagement, également sans résiliation du contrat de voyage à forfait.

12.6 Lorsqu'il est impossible, en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'assurer le retour du voyageur comme prévu dans le contrat de voyage à forfait, l'organisateur supporte les coûts de l'hébergement nécessaire pour une durée maximale de trois nuitées par voyageur.

12.7 La limitation des coûts, visés dans 12.6, ne s'applique pas aux personnes à mobilité réduite, aux personnes les accompagnants, aux femmes enceintes, aux mineurs non accompagnés, ni aux personnes nécessitant une assistance médicale spécifique, à condition que l'organisateur ait été prévenu de leurs besoins particuliers au moins 48 heures avant le début du voyage à forfait.

12.8 L'organisateur ne saurait invoquer des circonstances exceptionnelles et inévitables pour limiter sa responsabilité si le prestataire de transport concerné ne peut se prévaloir de telles circonstances en vertu de la législation applicable de l'Union européenne.

12.9

Le voyageur peut adresser des messages, demandes ou plaintes en rapport avec l'exécution du voyage à forfait directement au détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage à forfait a été acheté. Le détaillant transmet ces messages, demandes ou plaintes à l'organisateur sans retard excessif.

Article 13: Responsabilité du voyageur
Le voyageur répond du préjudice causé à l'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages, à leurs préposés et / ou à leurs représentants, par sa faute ou à la suite de la non-exécution de ses obligations contractuelles.

Article 14: Responsabilité de l'organisateur ou du professionnel
14.1 L'organisateur est responsable de l'exécution des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait, indépendamment du fait que ces services doivent être exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage.

14.2 Lorsque l'organisateur est établi en dehors de l'Espace économique européen, le détaillant établi dans un État membre est soumis aux obligations imposées aux organisateurs sauf s'il apporte la preuve que l'organisateur remplit les conditions stipulées dans la loi du 21 novembre 2017.

Article 15: Réduction de prix et dédommagement
15.1 Le voyageur a droit à une réduction de prix appropriée pour toute période de non-conformité des services fournis, sauf si l'organisateur prouve que la non-conformité est imputable au voyageur.

15.2 Le voyageur a droit à un dédommagement approprié de la part de l'organisateur pour tout préjudice subi en raison de la non-conformité des services fournis. Le dédommagement est effectué sans retard excessif.

15.3 Le voyageur n'a droit à aucun dédommagement si l'organisateur prouve que la non-conformité est due :

1° au voyageur ;

2° à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait et que cette non-conformité revêt un caractère imprévisible ou inévitable, ou

3° à des circonstances exceptionnelles et inévitables

Article 16: Obligation d'assistance

16.1 L'organisateur apporte sans retard excessif une assistance appropriée au voyageur en difficulté notamment :

1° en fournissant des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° en aidant le voyageur à effectuer des communications à distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

16.2 L'organisateur est en droit de facturer cette assistance si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur

Article 17: Procédure de plaintes

17.1 Si le voyageur a une plainte avant le départ, il doit l'introduire le plus vite possible et de façon probante auprès de l'organisateur ou du détaillant.

17.2 Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat de voyage à forfait doivent être introduites le plus vite possible sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, afin qu'une solution puisse être recherchée.

17.3 Les plaintes qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante ou qu'il était impossible de formuler sur place doivent être introduites sans retard après la fin du voyage auprès de l'organisateur ou du détaillant de manière pouvant servir de preuve.

Article 18: Procédure de conciliation

18.1 En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre eux.

18.2 Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

18.3 Le secrétariat procurera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».

18.4 Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

18.5 L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 19: Arbitrage ou Tribunal

19.1 Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

19.2 Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

19.3 L'organisateur ou le détaillant qui est partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

19.4 Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

19.5 Le collège arbitral, composé paritairement rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

Secrétariat de la Commission de Litiges Voyages :
T. 02/277 62 15 (9h à 12h) fax: 02/277 91 00
City Atrium, Rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles
e-mail: litiges-voyages@clv-gr.be

Conditions générales de la Commission de Litiges Voyages pour la Vente de Services de Voyage

Article 1: Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux ventes de services de voyage à partir du 1 juillet 2018 tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Article 2: Information au voyageur préalable à la vente du service de voyage.

L'organisateur ou le détaillant qui vend séparément en tant qu'intermédiaire un service de voyage procure au voyageur l'information suivante :

1. les principales caractéristiques du service de voyage
2. l'identité de l'entreprise (numéro d'entreprise, nom commercial, adresse, numéro de téléphone)
3. le prix total du service de voyage
4. les modalités de paiement
5. la procédure de traitement de plaintes en interne
6. la protection dont il bénéficie en cas d'insolvabilité
7. le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées.

Article 3: Information de la part du voyageur

3.1 La personne qui conclut le contrat de service de voyage doit fournir à l'organisateur ou au détaillant tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.

3.2 Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour l'organisateur ou le détaillant, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4: Insolvabilité

4.1 L'organisateur ou le détaillant qui vend séparément en tant qu'intermédiaire un service de voyage fournit une garantie pour le remboursement de tous les paiements qu'il reçoit de la part des voyageurs dans la mesure où le service de voyage n'est pas exécuté en raison de son insolvabilité.

4.2 Pour les services de voyage qui n'ont pas été exécutés, les remboursements sont effectués sans retard après que le voyageur en a fait la demande.

Article 5: Traitement de plainte

L'organisateur ou le détaillant procure au voyageur l'information concernant la procédure de traitement de plaintes en interne.

Article 6: Procédure de conciliation

6.1 En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre elles

6.2 Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

6.3 Le secrétariat procurera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».

6.4 Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

6.5 L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 7: Arbitrage ou Tribunal

7.1 Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

7.2 Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

7.3 L'organisateur ou le détaillant qui est la partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

7.4 Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

7.5 Le collège arbitral, composé paritairement rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

Secrétariat de la Commission de Litiges Voyages :
T.02/277 62 15 (9h à 12h) fax: 02/277 91 00
City Atrium, Rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles
E-mail: litiges-voyages@clv-gr.be 1/2/2018

Conditions particulières FEYEN SA

Ces conditions particulières viennent en complément des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages et des dispositions de la loi du 21 novembre 2017 (la Loi), et forment une partie intégrante de l'offre précontractuelle et du contrat de voyage à forfait. Elles ne s'appliquent que pour les voyages accompagnés en autocar et en avion organisés par FEYEN SA repris sur le site internet et dans la brochure Voyages Feyen.

1. Offres :

Les brochures éditées par FEYEN SA et les programmes présentés sur le site internet www.voyages-feyen.be représentent l'offre offerte par FEYEN SA au voyageur et représente l'offre précontractuelle vue et acceptée par le voyageur. Les offres sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles au moment de l'élaboration. Les cartes, photos et illustrations sont fournies à titre informatif et ne peuvent être reproduites sans notre autorisation.

Nous nous donnons le droit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans les informations précontractuelles et dans le contrat. Les informations données par téléphone en complément d'une offre sont toujours sous réserve et ne sont pas contractuelles.

2. Formation du contrat :

Le contrat existe entre les 2 parties dès la confirmation de l'offre par le client. Cette confirmation doit se faire par écrit (passage en agence, lettre ou mail), doit être datée et signée par la personne responsable en mentionnant clairement les coordonnées du client. Le contrat ne peut être signé que par une personne majeure, jouissant de la capacité juridique à s'engager.

3. Prix et modalités de paiement

Prix :

Tous les prix, suppléments et réductions s'entendent par personne sauf si stipulation contraire dans l'offre. Le prix ne comprend pas tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « Inklus » de l'offre.

Le prix de ce voyage a été calculé sur base des informations reçues par nos partenaires au moment de la réalisation de l'offre.

FEYEN SA se réserve le droit si les circonstances l'exigent, de modifier l'itinéraire et d'annuler un voyage dans un délai de 15 jours avant le départ si le nombre de participants est insuffisant ou, si par suite d'événements imprévus, elle juge préférable de ne pas entreprendre le voyage.

FEYEN SA prévient le voyageur dans les meilleurs délais et rembourse les sommes déjà versées dans un délai de 8 jours maximum.

FEYEN SA pourra revoir le prix du voyage (à la hausse comme à la baisse) jusque 20 jours avant la date de départ si cette variation est consécutive d'une modification du taux de change, des taxes touristiques ou de toutes autres taxes, d'une hausse du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie.

Si la majoration du prix dépasse 8% du prix total, le voyageur peut résilier le contrat sans payer de frais de résiliation.

Modalité de paiement :

La valeur des prix des vols et de l'assurance compris dans le voyage est toujours à payer à la réservation dans sa totalité.

Pour le reste des prestations et services : un acompte de 30% doit être versé à la confirmation du voyage. Le solde devra nous parvenir au plus tard 45 jours avant le départ.

Paiement par banque : veuillez toujours payer les sommes demandées sur le compte : BE84 7320 2265 0359.

Paiement en espèces : veuillez respecter la limite légale de maximum 3000 € par dossier.

Tant que le dossier n'est pas soldé, FEYEN SA ne délivrera pas les documents de voyages.

En cas de non-paiement ou manque de paiement à la date d'échéance :

- FEYEN SA se réserve le droit d'annuler le voyage en appliquant les frais d'annulation prévus ci-dessous sans préjudice de son droit de réclamer des intérêts et dédommagements supplémentaires. Les éventuels acomptes versés par le voyageur seront imputés sur les coûts de FEYEN SA.

- Les frais suivants sont d'application, de plein droit et sans mise en demeure :

- un intérêt conventionnel de 12% par an sur le montant encore dû à partir de la date d'échéance ;
- un dédommagement forfaitaire de 10% du montant encore due, avec un minimum de 75 €.

4. Modifications ou annulation du contrat par le voyageur :

4.1 Pour toute modification apportée à la réservation endéans les 90 jours ouvrables avant le départ, FEYEN SA portera en compte du voyageur des frais de 25 € par modification en plus des frais relevant de la compagnie de transport et/ou de l'hébergeur et/ou d'un éventuel tiers intervenant selon le type de voyage réservé.

Le voyageur peut à tout moment annuler sa réservation partiellement ou totalement. Celle-ci doit être communiquée par écrit au plus tôt à FEYEN SA (voir point 14. Notifications). Une annulation ne peut être prise en compte qu'un jour ouvrable et durant les heures d'ouvertures du bureau. (Lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 17h00) Les annulations intervenant en dehors de cette période seront prises en compte à partir du jour ouvrable suivant.

FEYEN SA pratiquera les frais d'annulation suivants : D'un voyage pour lequel Feyen SA est intermédiaire : En cas d'annulation de la part du voyageur, Feyen SA comptera dans tous les cas 15% du prix total de la réservation en plus des frais d'annulation de l'organisateur ou du/des prestataires(s) chez qui le voyage a été réservé. Toute somme réclamée ne pourra dépasser le montant total initial du voyage. Nous vous conseillons de souscrire à une assurance annulation et assistance.

D'un voyage pour lequel Feyen SA est organisateur :

1° Séjour en autocar
De la réservation à 45 jours avant le départ : 30 % avec un min. de 50 € par personne.

De 44 à 20 jours avant le départ : 50 % avec un min. de 75 € par personne.

De 19 à 7 jours avant le départ : 75 % avec un min. de 100 € par personne.

De 6 jours au jour du départ : 100 % du prix du voyage.

2° Séjour en croisière

a) Plus de 90 jours avant le départ : 10% du prix total du voyage avec un minimum de 50 € ;

b) De 90 jours à 51 jours avant le départ : 50% du prix total du voyage ;

c) De 50 jours à 30 jours avant le départ : 60% du prix total du voyage ;

d) De 29 jours à 20 jours avant le départ : 70% du prix total du voyage ;

e) Moins de 20 jours avant le départ : 100% du prix total du voyage.

3° Séjour en avion

a) Plus de 60 jours avant le départ : 20% du prix total du voyage avec pour un minimum le coût du billet d'avion ;

b) De 60 jours à 51 jours avant le départ : 60% du prix total du voyage avec pour minimum le coût du billet d'avion ;

c) De 50 jours à 30 jours avant le départ : 70% du prix total du voyage avec pour minimum le coût du billet d'avion ;

d) Moins de 29 jours avant le départ : 100% du prix total du voyage.

4° Billets d'avion « Low Cost » : 100% du prix du billet dès le jour de la réservation.

En tout état de cause, les sommes dues aux tiers s'ajoutent aux montants ci-dessus. Le total des sommes réclamées ne pourra en aucun cas dépasser le prix du voyage. Il est donc vivement conseillé de souscrire une assurance annulation et assistance.

4.2. Nonobstant l'article 4.1., et sans préjudice de l'article 4bis, le voyageur a le droit de résilier le contrat de voyage à forfait avant le début du voyage sans payer de frais de résiliation, si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci ont des conséquences importantes sur l'exécution du voyage à forfait ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination.

En cas de résiliation du contrat de voyage à forfait en vertu du présent article, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués au titre du voyage à forfait mais pas à un dédommagement supplémentaire.

L'organisateur rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom endéans les quatorze jours, le cas échéant diminués des frais de résiliation.

4.3. Résiliation du contrat de voyage à forfait par le voyageur dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19

4.3.1 La notion de « circonstances exceptionnelles et inévitables » telles que reprise à l'article 4.2 des présentes conditions générales, et qui permet au voyageur de résilier le contrat de voyage à forfait sans indemnité, est définie, conformément à la directive européenne 2015/2302, comme étant « une situation échappant au contrôle de la partie qui invoque cette situation et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si toutes les mesures raisonnables avaient été prises ».

4.3.2. Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, le SPF Affaires Etrangères établit des listes « code couleur » sur son site www.diplomatie.belgium. Le but est d'informer les voyageurs de la situation sanitaire dans les autres pays. Ces listes sont adaptées et/ou modifiées chaque semaine par le SPF Affaires Etrangères.

Le SPF Affaires Etrangères informe également les voyageurs des mesures de précaution à prendre au départ et au retour de certains pays.

Les voyages dans et hors de l'Espace Schengen sont ainsi :

- autorisés dans les pays en zone verte sans conditions ;
- autorisés dans les pays en zone orange sous conditions ou moyennant une vigilance accrue ;
- autorisés mais strictement déconseillés dans les pays en zone rouge, les mesures de précaution au retour imposées par le SPF Affaires Etrangères étant d'application (quarantaine, testing).

4.3.3. Le voyageur s'engage à prendre connaissance des listes actualisées du SPF Affaires Etrangères avant la réservation de son voyage, et des mesures de précaution imposées.

L'organisateur attirera l'attention du voyageur, au moment de la réservation, sur ces listes, et l'informer également :

- des risques liés à un changement éventuel du code couleur du pays de destination ou des mesures de précaution avant le départ et des conséquences d'un tel changement sur une éventuelle résiliation du contrat de voyage à forfait par le voyageur ;
- des mesures de précaution éventuelles à respecter dans le pays de destination ;
- des mesures de précaution à respecter au retour d'un voyage en zone orange ou en zone rouge ;
- des assurances annulation/ rapatriement facultatives et/ou obligatoires.

Le voyageur signera une déclaration à cet égard.

4.4.4. En tout état de cause, dans la mesure où le voyageur :

- dispose de toutes les informations liées à la crise sanitaire (Covid-19), tant en Belgique qu'à l'étranger, par le biais du SPF Affaires Etrangères, s'agissant ainsi d'informations publiques accessibles à tous ;
- est conscient et informé que les listes code couleur établies par le SPF Affaires étrangères font l'objet de modifications régulières en sorte que la couleur d'un pays peut changer entre la date de réservation du voyage à forfait et la date de départ ;
- est informé des risques liés à un tel changement de code couleur, notamment en ce qui concerne les mesures de précaution au retour d'un pays en zone rouge ;
- est conscient et informé que les mesures de pré-

caution imposées au retour en Belgique peuvent être modifiées à tout moment par le SPF Affaires Etrangères ;

Il ne pourra en aucun cas invoquer le changement éventuel du code couleur du pays de destination avant le départ du voyage, ou encore un éventuel changement des mesures de précaution imposées par le SPF Affaires Etrangères, comme circonstance exceptionnelle et inévitable pour résilier le contrat sans indemnité au sens de l'article 4.2.

De manière plus générale, tant que le voyage reste autorisé par le SPF Affaires Etrangères, aucun motif lié à la crise sanitaire ne pourra être considéré comme une circonstance exceptionnelle et inévitable au sens de l'article 4.2.

Le voyageur conserve son droit de résilier le contrat de voyage à forfait avant le voyage, conformément à l'article 4.1 et donc moyennant le paiement d'une indemnité de résiliation.

5. Cession du contrat

Le voyageur a le droit de céder le contrat. Les frais de cession sont identiques aux frais de modification.

L'organisateur doit être prévenu avant que la cession soit effective.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter le cessionnaire.

Le cédant et le cessionnaire sont responsable solidairement des frais de cession.

6. Non-conformité & assistance :

Le voyageur a l'obligation de communiquer le plus vite possible toute non-conformité constatée sur place.

- Au prestataire concerné ;
- A FEYEN SA, en téléphonant au numéro +32 80/33.06.05 repris dans les documents de voyages. Des précisions ou informations complémentaires peuvent être envoyées par mail sur l'adresse feyen@skynet.be

L'organisateur appréciera la non-conformité relevée et proposera une solution.

Si vous n'introduisez une plainte qu'à votre retour de voyage, nous ne sommes pas toujours en mesure de constater les faits et vous pouvez perdre également le droit à une indemnité.

Si la plainte mentionnée sur place n'a pu être solutionnée de manière satisfaisante ou si sa formulation n'a été à aucun moment possible, le voyageur doit officiellement introduire celle-ci dans le mois qui suit son retour auprès de l'organisateur par courrier recommandé ou contre accusé de réception.

7. Modifications du contrat par l'organisateur :

Après signature du contrat, Feyen SA se réserve le droit d'apporter certaines modifications ou adaptations au programme, en fonction des opportunités ou des contraintes du moment, et ce, sans dédommagement.

Si l'organisateur doit pour des raisons imprévues et importantes, modifier le programme de voyage, il prévient le voyageur dans les meilleurs délais. Le voyageur doit réagir dans les 72h00 après l'envoi de cette information. En l'absence de réaction, l'agence se réserve le plein droit de résilier le contrat de voyage et d'annuler le voyage au frais du voyageur.

8. Responsabilité

L'organisateur est responsable de la bonne exécution des services du voyage prévus dans le contrat de voyage.

La responsabilité en cas de non-conformité est de maximum trois fois le prix du voyage, sauf en cas de préjudice corporel ou de dommage causé intentionnellement ou par négligence. La responsabilité de

FEYEN SA ne pourra jamais être mise en cause en cas de force majeure, d'un événement qu'il n'aurait pu prévoir ni éviter malgré la plus grande prudence et d'application d'une Convention Internationale s'appliquant à une prestation faisant l'objet du contrat d'organisation de voyages. Au nombre de celles-ci la Convention de Montréal, la Convention de Varsovie, la Convention d'Athènes ou encore la Convention de Berne.

L'organisateur décline toute responsabilité pour toutes les prestations non reprises dans le contrat.

9. Santé :

Le voyageur est obligé de s'informer sur les formalités sanitaires propre à chaque destination.

Le voyageur reconnaît qu'il est apte à effectuer le voyage choisi sans assistance particulière.

10. Information générale en matière de formalité de voyage :

Le voyageur doit être en possession de documents d'identité valables pour la destination et pour les pays de transit ou d'escale éventuels.

Il incombe au voyageur de s'assurer de la validité et de la conformité de ses documents de voyage.

Les enfants de - 18 ans voyageant seuls ou sans leurs parents ou tuteurs légaux doivent avoir une autorisation parentale légalisée par la commune pour sortir du territoire belge.

Autres nationalités : s'adresser aux instances compétentes de son pays (ambassade ou autres instances diplomatiques).

Un permis de séjour n'est en aucun cas valable pour

quitter le territoire belge.

Plus d'informations sur <<http://diplomatie.belgium.be/fr/>>. Le voyageur doit informer l'organisateur de sa nationalité.

11. Garantie financière :

FEYEN SA est assuré contre l'insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyage (GFG) sous le contrat 9712.0612.02 Contact : Av. de la Métrologie 8 à 1130 Bruxelles- Tél: 02/240.68.00 - info@fgf.be

12. Contact organisateur en cas de plainte :

Madame Stéphanie Mertens, FEYEN SA, Rue du Commerce 15, 4960 MALMEDY, 080/33.06.05, feyen@skynet.be.

13. Transporteur :

L'identité du transporteur effectif sera communiquée sur les documents de voyage (Règlement EU 2111/2005).

Les horaires sont indicatifs et donnés sous toutes réserves.

Le voyageur a l'obligation de se présenter à temps à l'embarquement et de disposer de tous ses documents d'identité et de voyage.

En cas de problème au niveau des bagages, le voyageur a l'obligation de le signaler et de remplir une déclaration de perte, vol ou de dégâts causés à ses bagages.

En cas de voyage en avion, la liste des compagnies aériennes interdites est consultable à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_en>

14. Notifications :

Toute notification dans le cadre du contrat de voyage doit être faite aux adresses suivantes :

- Par lettre : FEYEN SA, Rue du Commerce 15, 4960 MALMEDY - Par email : feyen@skynet.be

15. Assurances voyages conseillées :

Nous vous recommandons de souscrire les assurances annulation et assistance/rapatriement pour l'ensemble des voyageurs.

Les Conditions Générales sont remises à la signature du contrat d'assurance.

La notification de l'annulation doit nous parvenir au moment de la connaissance du sinistre et au plus tard le jour du départ. Le justificatif original (certificat médical ou autre) doit nous être envoyé en même temps ou dans les plus brefs délais suivant cette notification.

16. Assurance responsabilité civile & professionnelle :

FEYEN SA est couvert en responsabilité civile & professionnelle auprès de la compagnie Ms Amlin.

17. Préférence et condition essentielle :

Lors de la réservation de son voyage, le voyageur peut toujours indiquer une préférence. Peu importe que cette facilité soit indiquée ou non dans le tableau des prix, avec ou sans supplément. L'organisateur transmettra cette préférence au prestataire de services concernés mais ne peut rien garantir.

Il se peut toutefois qu'une certaine préférence soit d'une telle importance pour le voyageur que la réservation ou non de son voyage en dépend. On parle alors d'une condition essentielle. Il est nécessaire de l'indiquer clairement lors de la réservation. Si le voyageur demande encore une condition essentielle après la confirmation et que la réponse est négative, les conditions d'usage sont appliquées en cas d'annulation.

18. DIVERS :

Les arrangements et accords verbaux non confirmés par écrit par FEYEN SA ne seront pas pris en considération.

La nullité d'une partie des conditions particulières ou générales n'atteint pas la validité des autres parties.

La responsabilité de FEYEN SA ne peut être engagée relativement aux textes, descriptions de dépliants et prospectus émis par des hôteliers, organisations touristiques régionales ou compagnies de transport.

19. Litiges :

Tout litige survenant lors de la conclusion ou de l'exécution du contrat et qui ne serait pas soumis à la Commission de Litiges Voyages conformément aux conditions générales (voir annexe 4), ressort de la compétence des Tribunaux de Liège.

Vous avez la possibilité aussi de contacter la plateforme de règlement en ligne de l'EU :

<<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>>

20. Bagages en autocar :

Nous vous recommandons de munir vos bagages d'une étiquette mentionnant lisiblement, le nom et l'adresse du voyageur. Les bagages sont limités à 20 kg par personne et ne peuvent dépasser la dimension d'une valise de taille standard (80cmx50cmx27cm). Le voyageur est responsable de ses bagages lors des chargements, déchargements ou opérations de transport. Feyen SA décline toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vols des bagages.

Ceux-ci sont sous l'entière responsabilité du passager. En cas de dommage consécutif à une faute professionnelle du chauffeur ou à un vol constaté

par une autorité compétente sur place, le dédommagement ne peut en aucun cas dépasser la valeur prouvée par le voyageur avec un maximum de 200 € par voyageur.

Il est possible de s'assurer pour pallier cette éventualité. Tous renseignements peuvent être fournis à l'agence.

21. Parking :

Feyen SA tient à disposition de sa clientèle un parking (selon disponibilité).

Toutefois, celle-ci n'est en aucun cas tenue responsable des vols et dégâts occasionnés par un tiers.

22. Place dans l'autocar :

Votre place dans l'autocar vous est réservée en fonction de votre date d'inscription. Celle-ci deviendra définitive dans l'autocar qui effectuera votre voyage, après la fin de la centralisation des différents transferts.

Tout souhait particulier émis par nos clients est pris en compte par nos services dans la mesure du possible, sans garantie contractuelle.

23. Retard :

Nos autocars peuvent être confrontés à des retards occasionnés par des travaux, des embouteillages, ou tout autre événement. Feyen SA ne peut en aucun cas être tenue responsable de ces retards.

24. Travaux :

Feyen SA décline toute responsabilité sur tout chantier de travaux en cours sur le lieu de séjour.

25. Objets perdus ou oubliés :

Feyen SA n'assume aucune responsabilité quant à la perte ou à l'oubli de tout objet en cours de voyage. Aucune demande de recherche n'est prise en compte.

26. Vente à distance de voyages :

Bien que l'article 47 de la loi relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur prévoit pour tout contrat à distance un délai de rétractation de 14 jours, cette disposition ne s'applique pas pour la vente à distance de services d'hébergement, de transports, de restauration et de loisirs, sauf si l'offre en vente a lieu par démarchage téléphonique ou par télécopieur ou par courrier électronique (Arrêté Royal du 18/11/2002).

27. Protection des données à caractère personnel (RGPD) :

Notre société, soucieuse de vos données personnelles et de notre relation avec nos clients, prospects et partenaires ambitionne de traiter vos données à caractère personnel de manière transparente.

I. Notre responsable de traitement

Le responsable de traitement désigné est FEYEN SA représenté par Madame Stéphanie Mertens, Rue du Commerce 15, 4960 MALMEDY, smertens@voyages-feyen.be.

En tant que responsable de traitement, notre société est tenue de respecter les exigences légales en matière de traitement de données pour des finalités qu'elle détermine elle-même. Elle est responsable du traitement des données à caractère personnel notamment de ses clients, prospects ou partenaires.

II. Les données utilisées vous concernent

Notre société traite vos données à différentes fins.

Pour vous identifier, vous contacter et vous servir efficacement nous collectons généralement les données suivantes : Nom / Prénom / Adresse / Numéro client / Email / Date de naissance / Nationalité.

III. Intérêt légitime

Notre société doit pouvoir fonctionner en tant qu'entreprise. Le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel parle « d'intérêt légitime ».

Comme entreprise commerciale un certain nombre d'intérêts légitimes forment la base des traitements que nous assurons. Nous avons pour souci de veiller à la qualité de nos services en respectant l'équilibre entre l'impact que ces traitements peuvent avoir sur la vie privée et les intérêts légitimes de toute entreprise.

Si vous aviez néanmoins des objections sur certains traitements, vous pouvez nous contacter. Vous pouvez également exercer les droits que la réglementation propre au traitement de données à caractère personnel vous offre.

IV. Nos sous-traitants et nos fournisseurs

Pour l'exécution d'un certain nombre d'opérations nous faisons appel :

- soit à des fournisseurs ;

- soit à des sous-traitants.

Nous veillons à nous attacher le concours de partenaires et fournisseurs fiables et offrant un degré de sécurité suffisant pour préserver nos données et les données de nos clients.

V. Les droits clients et leur exercice

Le règlement européen fournit aux clients et prospects les droits suivants :

Droit de consultation des données

Vous pouvez consulter les données que nous traitons vous concernant.

Si vous exercez ce droit d'accès, nous essaierons de vous donner un aperçu aussi complet que possible concernant vos données. Cependant, certaines données ont pu être supprimées de nos fichiers. De la même manière, certaines données stockées sur des supports permettant d'assurer des sauvegardes peuvent avec le temps ne pas nous permettre de res-

tituer ces données.

Droit de la rectification des données

Vous pouvez demander une rectification de vos données ou à compléter vos données au responsable de traitement ci-avant mentionné.

Droit d'opposition à une utilisation spécifique

Si vous contestez la manière dont nous traitons vos données en fonction de vos intérêts légitimes, vous pouvez vous opposer à une utilisation spécifique. Il existe cependant des cas dans lesquels nous devons en vertu d'un texte légal traiter une donnée.

Droit à la suppression des données

Si vous soupçonnez un traitement inapproprié de certaines données, vous pouvez demander à ce que ces données soient supprimées. Il existe cependant légalement des cas dans lesquels la suppression ne nous est légalement pas permise.

Droit d'opposition à un traitement automatique

Vous pouvez vous opposer à des traitements automatisés. Contactez-nous afin de voir comment répondre à votre demande au mieux.

Certains traitements sont en effet automatisés pour mieux vous servir.

Pour l'exercice de ces différents droits, soyez précis dans la demande que vous formulez et justifiez de votre identité.

Vous avez des questions, des remarques sur le traitement de vos données? Vous pouvez prendre contact avec le responsable de traitement de notre société mentionné au point I.

Toutes les informations concernant notre politique de confidentialité peuvent être consultables à l'adresse : www.voyages-feyen.be.

Annexe 1 - Partie B- Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A
La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un voyage à forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302, transposée par la loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux voyages à forfait. L'entreprise/les entreprises XY sera/seront entièrement responsable(s) de la bonne exécution du voyage à forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise/les entreprises XY dispose/disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le voyage à forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle(s) deviendrait(en)t insolvable(s). En cliquant sur l'hyperlien, le voyageur recevra les informations suivantes :

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le voyage à forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

- Il y a toujours au moins un professionnel qui est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou l'agent de voyages.

- Les voyageurs peuvent céder leur voyage à forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

- Le prix du voyage à forfait ne peut être augmenté si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage à forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du voyage à forfait, le voyageur peut résilier le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du voyage à forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du voyage à forfait, le professionnel responsable du voyage à forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage à forfait.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage à forfait, résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiables.



Rue du Commerce 15 • 4960 Malmedy
T. 080/33 06 05 • feyen@skynet.be

BELFIUS IBAN BE27 7925 8303 0373 • CBC IBAN BE84 7320 2265 0359



AGENCE DE VOYAGES
AUTOCARS FEYEN

www.voyages-feyen.be